



## **Rapport financier au 31 décembre 2020**

**Conseil d'administration du 17 février 2021**

### **Solocal Group**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 129 505 837 euros  
Siège social : 204, rond-point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne Billancourt  
R.C.S. Nanterre 552 028 425

## SOMMAIRE

1.	Rapport d'activité au 31 décembre 2020.....	3
1.1.	Présentation générale .....	3
1.2.	Commentaires sur les résultats au 31 décembre .....	3
1.2.1.	Analyse du carnet de commandes des activités poursuivies .....	4
1.2.2.	Analyse de l'EBITDA récurrent .....	5
1.2.3.	Analyse des autres postes du compte de résultat .....	6
1.2.4.	Présentation des flux de trésorerie consolidés .....	7
1.3.	Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées .....	8
1.4.	Dépenses d'investissement.....	10
1.5.	Perspectives de l'année 2021 .....	10
1.6.	Événements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2020.....	10
1.7.	Informations complémentaires .....	10
1.7.1.	Transactions avec les parties liées.....	10
1.7.2.	Information sur les principaux risques et incertitudes .....	10
1.7.3.	Définitions.....	11
2.	Comptes consolidés au 31 décembre 2020.....	12
	Etat du résultat consolidé .....	12
	Etat du résultat global consolidé.....	13
	Etat de la situation financière consolidée .....	14
	Etat de variation des capitaux propres consolidé .....	15
	Etat des flux de trésorerie consolidé .....	16
	Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020.....	17
	Note 1 – Base de préparation des états financiers consolidés .....	17
	Note 2 – Notes annexes aux comptes consolidés .....	20
2.1.	Indicateurs alternatifs de performance .....	20
2.2.	Information par secteur .....	22
2.2.1.	Par gammes de produits .....	23
2.2.2.	Par zone géographique .....	23
	Note 3 – Principes de consolidation.....	24
	Note 4 – Immobilisations.....	25
	Note 5 – Ventes .....	30
	Note 6 – Charges externes .....	32
	Note 7 – Charges de personnel .....	32
	Note 8 – Impôts sur les sociétés .....	33
	Note 9 – Trésorerie, endettement et instruments financiers .....	35
	Note 10 – Objectifs, politiques et gestion des risques financiers, gestion du capital.....	43
	Note 11 – Provisions et autres passifs .....	44
	Note 12 – Dettes Fournisseurs .....	47
	Note 13 – Capitaux propres et résultat par action.....	47
	Note 14 – Stocks options et actions gratuites.....	48
	Note 15 – Information sur les parties liées.....	51
	Note 16 – Litiges, actifs et passifs éventuels .....	51
	Note 17 – Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2020 .....	54
	Note 18 – Périmètre de consolidation.....	54
	Note 19 – Honoraires des commissaires aux comptes .....	54
3.	Déclaration de la personne responsable du rapport .....	55
4.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport financier 2020 .....	56

# 1. Rapport d'activité au 31 décembre 2020

---

## 1.1. Présentation générale

---

Le groupe Solocal opère dans le secteur « Digital », son seul secteur opérationnel depuis que l'activité « Imprimés » a été abandonnée en novembre 2020. Cette activité est reconnue et comptabilisée en activités abandonnée selon la norme IFRS 5.

L'activité « Digital » a généré un chiffre d'affaires des activités poursuivies de 432,8 millions d'euros sur l'exercice 2020. Elle se décompose ainsi :

- L'offre Connect permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur PagesJaunes et l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre facilite par ailleurs la gestion des interactions entre les professionnels et leurs clients grâce à plusieurs fonctionnalités relationnelles (messagerie instantanée, formulation de devis, prise de rendez-vous, Click & Collect...). Connect représente un chiffre d'affaires de 108,5 millions d'euros sur l'exercice 2020 et est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.
- L'offre Booster permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre entre autres le service Référencement Prioritaire lancé au troisième trimestre 2019 et représente un chiffre d'affaires de 258,5 millions d'euros sur l'exercice 2020.
- S'agissant de la gamme Sites, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site, selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 65,8 millions d'euros sur l'exercice 2020.

Destinées aux TPE/PME, les gammes Connect et Booster se déclinent également pour les Grands Comptes à réseaux.

## 1.2. Commentaires sur les résultats au 31 décembre

---

Dans la présentation de ses résultats et dans le présent rapport d'activité, Solocal isole la dynamique des activités poursuivies de celle des activités qu'elle a cédées. Les indicateurs de performance financière sont commentés sur le périmètre des activités poursuivies.

Au cours du premier semestre 2020, le Groupe s'est désengagé de la filiale espagnole QdQ – Optimizaclick – Trazada représentant une contribution au chiffre d'affaires du Groupe de 3,3 millions d'euros et un EBITDA de +0,2 million d'euros en 2020.

Au cours du second semestre 2020, le Groupe s'est désengagé de la filiale Mappy qui représentait un chiffre d'affaires contributif au Groupe de 1,3 million d'euros et un EBITDA de -4,0 millions d'euros en 2020.

## Compte de résultat consolidé des périodes closes au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2020					Exercice clos le 31 décembre 2019					Variation Récurrent 2020 / 2019
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			
			Total	Récurrent	Non récur.			Total	Récurrent	Non récur.	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>437,4</b>	<b>4,6</b>	<b>432,8</b>	<b>432,8</b>	-	<b>525,4</b>	<b>24,1</b>	<b>501,3</b>	<b>501,3</b>	-	<b>-13,7%</b>
Charges externes nettes	(125,0)	(3,8)	(121,2)	(120,7)	(0,5)	(133,2)	(16,0)	(117,1)	(117,5)	0,4	2,7%
Frais de personnel	(200,8)	(4,7)	(196,0)	(196,3)	0,2	(248,0)	(12,6)	(235,4)	(235,6)	0,2	-16,7%
Coût des restructurations	4,5	-	4,5	-	4,5	(23,5)	-	(23,5)	-	(23,5)	-
<b>EBITDA</b>	<b>116,2</b>	<b>(3,9)</b>	<b>120,0</b>	<b>115,8</b>	<b>4,2</b>	<b>120,8</b>	<b>(4,5)</b>	<b>125,3</b>	<b>148,1</b>	<b>(22,8)</b>	<b>-21,8%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>26,6%</i>		<i>27,7%</i>	<i>26,8%</i>		<i>23,0%</i>		<i>25,0%</i>	<i>29,5%</i>		<i>-2,8 pts</i>
Résultat de cession d'actifs	(2,2)	-	(2,2)	(2,2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations et amortissements	(64,6)	(2,8)	(61,8)	(61,8)	-	(71,0)	(3,2)	(67,8)	(67,8)	-	-8,9%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>49,3</b>	<b>(6,7)</b>	<b>56,0</b>	<b>51,8</b>	<b>4,2</b>	<b>49,8</b>	<b>(7,7)</b>	<b>57,5</b>	<b>80,3</b>	<b>(22,8)</b>	<b>-35,5%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>11,3%</i>		<i>12,9%</i>	<i>12,0%</i>		<i>9,5%</i>		<i>11,5%</i>	<i>16,0%</i>		<i>-4,0 pts</i>
Gain provenant de la restructuration de la dette	63,2	-	63,2	63,2	-	-	-	-	-	-	-
Produits financiers	0,4	0,0	0,4	0,4	-	(0,2)	0,0	(0,2)	(0,2)	-	-
Charges financières	(61,5)	0,1	(61,6)	(61,6)	-	(44,6)	(0,1)	(44,5)	(44,5)	-	38,6%
<b>Résultat financier</b>	<b>2,0</b>	<b>0,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	-	<b>(44,8)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(44,7)</b>	<b>(44,7)</b>	-	-
<b>Résultat avant impôt des activités poursuivies</b>	<b>51,3</b>	<b>(6,6)</b>	<b>57,9</b>	<b>53,8</b>	<b>4,2</b>	<b>5,0</b>	<b>(7,8)</b>	<b>12,8</b>	<b>35,6</b>	<b>(22,8)</b>	<b>50,9%</b>
Impôt sur les sociétés	(6,5)	0,4	(6,9)	(5,6)	(1,3)	(19,7)	0,0	(19,7)	(27,6)	7,9	-79,7%
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>44,8</b>	<b>(6,2)</b>	<b>51,0</b>	<b>48,2</b>	<b>2,8</b>	-	-	-	<b>(14,7)</b>	<b>(7,8)</b>	-
<b>Résultat net des activités abandonnées (*)</b>	<b>20,8</b>	<b>20,8</b>	-	-	-	<b>46,8</b>	<b>46,8</b>	-	-	-	-
<b>Résultat net de la période</b>	<b>65,6</b>	<b>14,6</b>	<b>51,0</b>	<b>48,2</b>	<b>2,8</b>	<b>32,1</b>	<b>39,0</b>	<b>(6,9)</b>	<b>8,1</b>	<b>(15,0)</b>	<b>498,1%</b>

(\*) L'application de IFRS 5 à l'activité Imprimés en 2020 conduit à retraiter les données publiées en 2019

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents.

Les éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement à des charges de restructuration : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37.

Au 31 décembre 2020, le montant des éléments non récurrents s'élève à un produit 4,2 millions d'euros.

### 1.2.1. Analyse du carnet de commandes des activités poursuivies

#### Chiffre d'affaires

Suite à l'arrêt de l'activité « Imprimés », le chiffre d'affaires n'est composé que d'un segment opérationnel à savoir l'activité « Digital ». Le chiffre d'affaires total au 31 décembre 2020 s'élève à 432,8 millions d'euros, en baisse de 13,7% par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2019.

Le chiffre d'affaires Digital déjà sécurisé pour l'année 2021 s'élève à 248,7 millions d'euros.

#### Carnet de commandes

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
<b>Carnet de commandes fin de période</b>	<b>284,2</b>	<b>359,9</b>

Le carnet de commandes total s'élève à 284,2 millions d'euros au 31 décembre 2020, en baisse de -21% par rapport au 31 décembre 2019. La baisse sur l'activité digital est principalement liée à l'impact de la crise sanitaire ayant notamment provoquée une très forte baisse des prises de commande lors du premier confinement initié en mars 2020.

## Indicateurs de performance de Solocal

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>	<b>Variation</b>
Ventes en abonnement (en % des ventes Digital) <sup>(1)</sup>	81,0%	44,0%	37,0 points
ARPA (revenu moyen par annonceur)	1 330	1 360	-2,2%
Audience (PagesJaunes nombre de visites, en millions)	1 876	2 029	-7,5%

(1) Périmètre Solocal SA  
Données annuelles

### 1.2.2. Analyse de l'EBITDA récurrent

#### Charges externes nettes

Les charges externes récurrentes s'élèvent à (120,7) millions d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 2,7% soit (3,2) millions d'euros par rapport à l'année 2019. Cette hausse s'explique par :

- L'augmentation des coûts variables afférents au mix-produit ;
- Ces effets sont compensés en partie par des économies liées à la crise sanitaire notamment sur les frais de déplacements de la force commerciale et les campagnes marketing.

#### Frais de personnel

Les frais de personnel récurrents s'établissent à (196,3) millions d'euros au 31 décembre 2020, en baisse de 16,7% soit (39,3) millions d'euros par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par :

- L'impact de la crise sanitaire sur le niveau de l'activité de la période qui a pesé sur les rémunérations variables ;
- La mise en place des mesures de chômage partiel ;
- L'effet année pleine de la réduction des ETP moyens réalisée dans le cadre du projet de transformation du Groupe.

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2020 est de 2 404 personnes (hors absence longue durée) dont 49% de commerciaux.

#### EBITDA récurrent

L'EBITDA récurrent des activités poursuivies atteint 115,8 millions d'euros au 31 décembre 2020, en baisse de 21,8% soit (32,3) millions d'euros par rapport à 2019. Le taux d'EBITDA récurrent sur le chiffre d'affaires s'élève ainsi à 26,8% en baisse de 2,8 points. La baisse de ce taux reflète une baisse d'activité qui n'a pu être compensée que partiellement par une baisse des coûts fixes.

## 1.2.3. Analyse des autres postes du compte de résultat

### Résultat d'exploitation

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation des activités poursuivies du Groupe pour 2020 et 2019 :

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2020					Exercice clos le 31 décembre 2019					Variation Récurrent 2020 / 2019
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			
			Total	Récurrent	Non récur.			Total	Récurrent	Non récur.	
<b>EBITDA</b>	<b>116,2</b>	<b>(3,9)</b>	<b>120,0</b>	<b>115,8</b>	<b>4,2</b>	<b>120,8</b>	<b>(4,5)</b>	<b>125,3</b>	<b>148,1</b>	<b>(22,8)</b>	<b>-21,8%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	26,6%		27,7%	26,8%		23,0%		25,0%	29,5%		-2,8 pts
Résultat de cession d'actifs	(2,2)	-	(2,2)	(2,2)	-	(0,5)	0,2	(0,7)	(0,7)	-	220,3%
Dépréciations et amortissements	(64,6)	(2,8)	(61,8)	(61,8)	-	(70,5)	(3,4)	(67,1)	(67,1)	-	-7,9%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>49,3</b>	<b>(6,7)</b>	<b>56,0</b>	<b>51,8</b>	<b>4,2</b>	<b>49,8</b>	<b>(7,7)</b>	<b>57,5</b>	<b>80,3</b>	<b>(22,8)</b>	<b>-35,5%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	11,3%		12,9%	12,0%		9,5%		11,5%	16,0%		-4,0 pts

Au 31 décembre 2020, le montant des éléments non récurrents s'élève à 4,2 millions d'euros et se compose principalement des dépenses engagées dans le cadre de la transformation du Groupe.

Les dépréciations et amortissements s'élèvent à (64,0) millions d'euros au 31 décembre 2020, et sont en baisse de -5,6% par rapport à 2019. Ceci s'explique principalement par la tendance baissière des investissements sur les dernières années.

Le résultat d'exploitation des activités poursuivies du Groupe est à 56,0 millions d'euros contre 57,5 millions d'euros en 2019.

### Résultat net de la période

Le tableau suivant présente le résultat net de l'exercice des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2020 et 2019 :

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2020					Exercice clos le 31 décembre 2019					Variation Récurrent 2020 / 2019
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			
			Total	Récurrent	Non récur.			Total	Récurrent	Non récur.	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>49,3</b>	<b>(6,7)</b>	<b>56,0</b>	<b>51,8</b>	<b>4,2</b>	<b>49,8</b>	<b>(7,7)</b>	<b>57,5</b>	<b>80,3</b>	<b>(22,8)</b>	<b>-35,5%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	11,3%		12,9%	12,0%		9,5%		11,5%	16,0%		-4,0 pts
Gain provenant de la restructuration de la dette	63,2	-	63,2	63,2	-	-	-	-	-	-	-
Produits financiers	0,4	0,0	0,4	0,4	-	(0,2)	0,0	(0,2)	(0,2)	-	-
Charges financières	(61,5)	0,1	(61,6)	(61,6)	-	(44,6)	(0,1)	(44,5)	(44,5)	-	38,6%
<b>Résultat financier</b>	<b>2,0</b>	<b>0,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>-</b>	<b>(44,8)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(44,7)</b>	<b>(44,7)</b>	<b>-</b>	
<b>Résultat avant impôt des activités poursuivies</b>	<b>51,3</b>	<b>(6,6)</b>	<b>57,9</b>	<b>53,8</b>	<b>4,2</b>	<b>5,0</b>	<b>(7,8)</b>	<b>12,8</b>	<b>35,6</b>	<b>(22,8)</b>	<b>50,9%</b>
Impôt sur les sociétés	(6,5)	0,4	(6,9)	(5,6)	(1,3)	(19,7)	0,0	(19,7)	(27,6)	7,9	-79,7%
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>44,8</b>	<b>(6,2)</b>	<b>51,0</b>	<b>48,2</b>	<b>2,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(14,7)</b>	<b>(7,8)</b>	
<b>Résultat net des activités abandonnées (*)</b>	<b>20,8</b>	<b>20,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46,8</b>	<b>46,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Résultat net de la période</b>	<b>65,6</b>	<b>14,6</b>	<b>51,0</b>	<b>48,2</b>	<b>2,8</b>	<b>32,1</b>	<b>39,0</b>	<b>(6,9)</b>	<b>8,1</b>	<b>(15,0)</b>	<b>498,1%</b>

(\*) L'application de IFRS 5 à l'activité Imprimés en 2020 conduit à retraiter les données publiées en 2019

Le résultat financier s'établit à 1,9 million d'euros au 31 décembre 2020. La hausse du résultat financier s'explique principalement par la comptabilisation du gain brut hors frais provenant de la restructuration de la dette pour 63,2 millions d'euros. Les charges financières ont quant à elles augmenté sur la période passant de 44,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 à 61,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 principalement en lien avec les honoraires financiers liés à la restructuration financière d'octobre 2020 (14 millions d'euros).

Le résultat consolidé des activités poursuivies avant impôts atteint 57,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée au 31 décembre 2020 est de (6,5) millions d'euros. Cette charge inclut une charge de CVAE à hauteur de (5,1) millions d'euros.

Le résultat net consolidé du Groupe est positif au 31 décembre 2020 et s'établit à 65,6 millions d'euros contre 32,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## 1.2.4 Présentation des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
En millions d'euros		
<b>EBITDA récurrent</b>	<b>132,8</b>	<b>190,6</b>
Eléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	(0,6)	4,1
Variation du besoin en fonds de roulement	(89,8)	(48,1)
<i>dont variation BFR Clients</i>	(67,5)	(39,6)
<i>dont variation BFR fournisseurs</i>	(10,0)	(5,7)
<i>dont variation BFR Autres</i>	(12,3)	(2,8)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(43,2)	(42,9)
<b>Flux de trésorerie opérationnels récurrents</b>	<b>(0,8)</b>	<b>103,7</b>
Eléments non- récurrents	(67,0)	(154,8)
<i>dont Restructuration</i>	(67,0)	(144,6)
<i>dont variation de BFR non-récurrent</i>	-	(10,2)
Résultat financier (dé)encaissé	(5,6)	(44,0)
Impôt sur les sociétés décaissé	(5,5)	1,8
Autres	3,1	-
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>(75,7)</b>	<b>(93,2)</b>
Augmentation (diminution) des emprunts LT	32,0	58,9
Augmentation (diminution) des emprunts CT	(7,9)	
Augmentation de capital	89,2	17,1
Autres	(17,7)	(22,9)
<b>Variation nette de trésorerie</b>	<b>19,9</b>	<b>(40,1)</b>
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	41,5	81,5
<b>Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>61,4</b>	<b>41,5</b>

*Nota bene : le tableau des flux de trésorerie comprend en 2020 les flux de la filiale Mappy (10 mois) et les 2 mois de flux de la filiale espagnole cédée QDQ, toutes deux non significatives en 2020.*

La variation du besoin en fonds de roulement est de -89,8 millions d'euros sur l'exercice 2020. La variation du BFR clients est négative de près de -67,5 millions d'euros en raison d'un effet volume négatif en lien avec la baisse du chiffre d'affaires mais surtout du décalage entre l'impact de la crise sanitaire sur les encaissements clients (immédiatement impactés par la baisse des ventes liée à la crise sanitaire) et sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. La variation négative du « BFR Autres » correspond principalement au remboursement d'une partie du passif fiscal et social sur la période (8 millions d'euros).

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 43,2 millions d'euros en 2020, quasiment stable par rapport à 2019.

Les éléments non récurrents s'élèvent à -67 millions d'euros sur l'année 2020. Ils comprennent les décaissements liés au projet de transformation Solocal 2020 (46 millions d'euros), les frais liés à la restructuration financière du Groupe (19 millions d'euros) et 2 millions d'euros de pénalités dans le cadre du plan de remboursement du passif fiscal et social.

Les frais financiers décaissés sont nettement inférieurs à ceux de l'année 2019 puisque le groupe n'a pas payé en 2020 ses trois premiers coupons trimestriels obligataires (pour environ 32 millions d'euros). Ils correspondent au paiement des intérêts obligataires sur le quatrième trimestre 2020 (dont 50% des intérêts sont capitalisés) et les intérêts annuels de la ligne de crédit renouvelable de 50 millions d'euros.

Les flux de trésorerie disponibles du Groupe sont donc négatifs de -75,7 millions d'euros sur l'année 2020.

L'augmentation des emprunts correspond au tirage du prêt ATOUT contracté auprès de BPI France (+16 millions d'euros) et à l'émission d'un emprunt obligataire de 16 millions d'euros souscrit par certains créanciers obligataires; partiellement compensé par la baisse de la ligne de fonds de roulement (-6 millions d'euros) et les remboursements liés au financement d'actifs.

Les 89 millions d'euros d'augmentation de capital correspondent aux tirages réalisés en janvier 2020 sur la ligne de PACEO (3,7 millions d'euros) ainsi qu'à la réalisation début octobre 2020 de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription qui a apporté 85 millions d'euros de liquidité dans le Groupe.

La variation « Autres » de -18 millions d'euros représente essentiellement les sorties de trésorerie effectuées dans le cadre de la réduction du solde de la dette relative aux contrats de location.

La variation nette de trésorerie du Groupe s'élève ainsi à + 19,9 millions d'euros sur l'année 2020. Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 61,4 millions d'euros, vs. 41,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### 1.3. Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 :

En millions d'euros	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(16,6)	(74,8)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(40,1)	(41,2)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	76,7	76,0
<b>Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>19,9</b>	<b>(40,1)</b>

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à (16,6) millions d'euros au 31 décembre 2020 contre (74,8) millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement s'élèvent à (40,1) millions d'euros au 31 décembre 2020 contre (41,2) millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une variation de 1,1 millions d'euros.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement représentent un décaissement net de 76,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre un encaissement net de 76 million d'euros au 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente **l'évolution de la trésorerie et de l'endettement net du Groupe consolidé** au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Equivalents de trésorerie	0,2	0,0
Trésorerie	61,2	41,5
<b>Trésorerie brute</b>	<b>61,4</b>	<b>41,6</b>
Découverts bancaires	-	(0,1)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>61,4</b>	<b>41,5</b>
	-	-
Valeur nominale des emprunts obligataires	184,5	397,8
Juste valeur des financements	(15,2)	-
Valeur nominale des lignes de crédit revolving tirées	50,0	50,0
Frais d'émission d'emprunts intégrés au taux d'intérêt effectif des dettes	(4,1)	-
Amortissement de l'écart de juste valeur et des frais au taux d'intérêt effectif	1,1	-
Autres emprunts	16,0	-
Intérêts courus non échus sur emprunts	2,5	1,4
Dettes de crédit-bail	0,1	3,4
Affacturage	2,1	7,9
Compléments de prix sur acquisition de titres	-	0,2
Autres	0,0	2,9
Dettes financières courantes et non courantes	237,0	463,6
	-	-
Obligations locatives courantes et non courantes	94,0	104,1
<b>Endettement financier brut</b>	<b>331,0</b>	<b>567,7</b>
<i>dont courant</i>	<i>27,7</i>	<i>40,7</i>
<i>dont non courant</i>	<i>303,3</i>	<i>526,9</i>
<b>Endettement net</b>	<b>269,6</b>	<b>526,1</b>
	-	-
<b>Endettement net du groupe consolidé</b>	<b>269,6</b>	<b>526,1</b>

L'endettement financier net (endettement financier brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie) s'établit à 272,6 millions d'euros au 31 décembre 2020, et est en baisse de 253,5 millions d'euros par rapport à 526,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le levier financier tel que défini dans la documentation obligatoire de l'obligation Solocal à échéance 2022 est de 1,94x au 31 décembre 2020 (auquel ne s'applique pas la norme IFRS 16). Le groupe respecte les ratios financiers prévus au titre de la documentation obligatoire :

Au 31 décembre 2020, l'endettement financier brut est principalement composé :

- d'obligations issues de la restructuration financière réalisée en octobre 2020 pour un montant nominal de 168,4 millions d'euros remboursables en mars 2025,
- d'obligations émises pour une valeur de 16 millions d'euros mises en place dans le cadre de la restructuration financière du Groupe dont la maturité est identique aux précédentes obligations,
- d'une ligne de crédit renouvelable de 50,0 millions d'euros intégralement tirée,
- d'une ligne de financement de 16 millions d'euros (prêt Atout BPI) ,
- de dettes de factoring pour 2 millions d'euros.

## 1.4 Dépenses d'investissement

---

En millions d'euros	Exercice	Exercice
	clos le 31 décembre 2020	clos le 31 décembre 2019
Investissements incorporels et corporels	43,4	42,9
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (*)	10,9	24,0
<b>Investissements courants</b>	<b>54,2</b>	<b>66,9</b>

(\*) Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location inscrits à l'actif sont de 10,9 millions d'euros. Les investissements incorporels et corporels sont de 43,4 millions d'euros sur l'exercice 2020.

## 1.5 Perspectives de l'année 2021

---

Dans le prolongement de la stabilisation constatée au quatrième trimestre 2020, Solocal ambitionne pour l'année 2021 une hausse modérée du parc clients, portée par les bénéfices de la transformation opérée tant en termes d'acquisition clients que de réduction du churn.

Par conséquent, Solocal est confiant dans sa capacité à afficher une croissance modérée de son chiffre d'affaires en 2021, en deux phases, avec un premier semestre encore marqué par les effets de la crise sanitaire et un second semestre en croissance.

L'EBITDA récurrent est confirmé à 120 millions d'euros pour l'année 2021 vs. 112 millions d'euros réalisés sur l'année 2020.

## 1.6 Evénements postérieurs à l'arrêt du 31 décembre 2020

---

Néant

## 1.7 Informations complémentaires

---

### 1.7.1 Transactions avec les parties liées

---

Le 4 octobre 2020, Eric Boustouller a cessé son mandat de Directeur Général et a obtenu une indemnité de cessation de fonctions de 1,6 millions d'euros selon l'application stricte des dispositions votées par l'Assemblée générale sur les conditions de départ à savoir 18 mois de la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) et le versement soumis à la condition de performance liée à l'atteinte d'une moyenne d'au moins 80% de ses objectifs annuels pendant la période de présence dans la société.

Le conseil d'administration a décidé le 2 octobre 2020 de libérer Eric Boustouller de sa clause de non-concurrence, de sorte qu'aucune indemnité de non-concurrence ne lui est due.

### 1.7.2 Information sur les principaux risques et incertitudes

---

Les principaux risques et incertitudes sont décrits à la section 2 *Facteurs de risque* du Document d'enregistrement universel 2020.

### 1.7.3 Définitions

---

**Audiences** : indicateur de visites et d'accès aux contenus sur une période donnée.

**Carnet de commandes** : commandes de ventes telles que validées et engagées par les clients à la date de clôture. S'agissant des produits en mode abonnement, seule la période d'engagement en cours est considérée.

**EBITDA** : l'EBITDA est un indicateur alternatif de performance présenté au compte de résultat au niveau du résultat d'exploitation et avant prise en compte des dépréciations et amortissements.

L'EBITDA récurrent correspond quant à lui à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents. Ces éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement à des charges de restructuration : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par l'IAS 37.

**Ventes** : prises de commandes réalisées par la force de vente, devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients.

## 2. Comptes consolidés au 31 décembre 2020

### Etat du résultat consolidé

<i>(Montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)</i>	Notes	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020 (*)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019 (*)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019 (publié)</b>
Chiffre d'affaires	5.1	437 424	525 407	584 116
Charges externes nettes	6	(124 956)	(133 152)	(143 421)
Frais de personnel	7	(200 768)	(247 983)	(249 593)
Coûts de restructuration		4 452	(23 455)	(23 455)
<b>EBITDA</b>		<b>116 152</b>	<b>120 817</b>	<b>167 647</b>
Dépréciations et amortissements	4	(64 594)	(71 018)	(71 018)
Résultat des pertes de contrôle	1.4.2	(2 226)	-	-
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>49 332</b>	<b>49 799</b>	<b>96 629</b>
Gain provenant de la restructuration de la dette	9.5	63 187	-	-
Produits financiers	9.4	368	(352)	(352)
Charges financières	9.4	(61 548)	(44 468)	(44 468)
<b>Résultat financier</b>		<b>2 006</b>	<b>(44 820)</b>	<b>(44 820)</b>
<b>Résultat avant impôt des activités poursuivies</b>		<b>51 339</b>	<b>4 979</b>	<b>51 809</b>
Impôt sur les sociétés	8.1	(6 548)	(19 698)	(19 698)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>44 791</b>	<b>(14 719)</b>	<b>32 111</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	2.2	<b>20 793</b>	<b>46 830</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>65 584</b>	<b>32 111</b>	<b>32 111</b>
Résultat net des activités poursuivies de la période attribuable aux :				
- Actionnaires de SoLocal Group		44 791	(14 719)	32 111
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Résultat net des activités abandonnées de la période attribuable aux :				
- Actionnaires de SoLocal Group		20 793	46 830	-
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
<b>Résultat des activités poursuivies de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)</b>				
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré				
- de base	13	3,40	(0,03)	0,05
- dilué		3,35	(0,02)	0,05
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes (au 31 décembre)				
- de base	13	1,27	(0,03)	0,05
- dilué		1,26	(0,02)	0,05
<b>Résultat des activités abandonnées de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)</b>				
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré				
- de base	13	1,58	0,08	-
- dilué		1,56	0,08	-
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes (au 31 décembre)				
- de base	13	0,59	0,08	-
- dilué		0,59	0,08	-

(\*) L'application de IFRS 5 à l'activité Imprimés en 2020 conduit à retraiter les données publiées en 2019

## Etat du résultat global consolidé

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2020 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2019 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2019 (publié)
<b>Report résultat de la période</b>		<b>65 584</b>	<b>32 111</b>	<b>32 111</b>
Réserves écarts actuariels IFC :				
- Montant brut	11	(2 315)	(8 740)	(8 740)
- Impôt différé		598	-	-
- <b>Montant net d'impôt</b>		<b>(1 717)</b>	<b>(8 740)</b>	<b>(8 740)</b>
Ecarts de conversion des activités à l'étranger		(381)	317	317
<b>Total autres éléments du résultat global net d'impôt</b>		<b>(2 098)</b>	<b>(8 423)</b>	<b>(8 423)</b>
<b>Résultat global total net d'impôt</b>		<b>63 486</b>	<b>23 688</b>	<b>23 688</b>
Résultat global total attribuable aux :				
- Actionnaires de SoLocal Group		63 486	23 688	23 688
- Participation ne donnant pas le contrôle		-	-	-

(\*) L'application de IFRS 5 à l'activité Imprimés en 2020 conduit à retraiter les données publiées en 2019

## Etat de la situation financière consolidée

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Notes	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
<b>Actif</b>			
Goodwill net	4.1	86 489	88 870
Autres immobilisations incorporelles nettes	4.2	76 823	90 482
Immobilisations corporelles nettes	4.3	16 047	20 977
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4.3	66 571	69 279
Autres actifs financiers non courants	9.2	7 711	7 067
Impôts différés actifs	8.2	61 492	60 928
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>315 133</b>	<b>337 603</b>
Créances clients nettes	5.2	69 649	90 223
Autres actifs courants	5.3	44 639	39 065
Créances d'impôt sur les sociétés		998	2 333
Charges constatées d'avance		1 941	2 676
Autres actifs financiers courants	9.2	1 004	3 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.6	61 379	41 551
<b>Total des actifs courants</b>		<b>179 609</b>	<b>179 264</b>
<b>Total actif</b>		<b>494 742</b>	<b>516 867</b>
<b>Passif</b>			
Capital social		129 505	61 954
Prime d'émission		1 038 185	758 392
Réserves		(1 448 666)	(1 432 975)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires		65 584	32 111
Autres éléments du résultat global		(55 163)	(53 065)
Actions propres		(5 548)	(5 344)
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SoLocal Group</b>	13	<b>(276 104)</b>	<b>(638 927)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	41
<b>Total capitaux propres</b>		<b>(276 104)</b>	<b>(638 886)</b>
Dettes financières non courantes	9	228 252	448 488
Obligations locatives à plus d'un an		75 080	78 450
Avantages du personnel - non courants	11	92 299	93 960
Provisions - non courantes	11	6 842	11 025
Impôts différés passifs	8.2	-	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>402 472</b>	<b>631 923</b>
Dettes financières courantes	9	8 767	15 068
Obligations locatives à moins d'un an		18 886	25 654
Provisions - courantes	11	31 602	71 105
Passifs sur contrats	5	108 913	194 113
Dettes fournisseurs	12	59 458	73 495
Avantages du personnel - courants	11	48 017	42 353
Autres passifs courants	11	91 653	101 226
Dettes d'impôt sur les sociétés		1 076	816
<b>Total des passifs courants</b>		<b>368 372</b>	<b>523 830</b>
<b>Total passif</b>		<b>494 742</b>	<b>516 867</b>

## Etat de variation des capitaux propres consolidé

(Montants en milliers d'euros)

Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Résultat et réserves	Ecart actuariels	Réserve de conversion	Actions propres	Capitaux propres part du Groupe	Participati on ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>583 137 724</b>	<b>Solde au 1 janvier 2019</b>								
	<b>58 363</b>	<b>743 803</b>	<b>(1 430 990)</b>	<b>(44 052)</b>	<b>(589)</b>	<b>(5 249)</b>	<b>(678 714)</b>	<b>41</b>	<b>(678 673)</b>
	Résultat global total de la période		32 111				<b>32 111</b>		<b>32 111</b>
	Autres éléments du résultat global, net d'impôt						-		-
	<b>Résultat global de la période, net d'impôt</b>								
							-		-
1 000 000	Rémunération en actions	100	1 418				<b>1 518</b>		<b>1 518</b>
495 911	Mandatory Convertible Bonds	49	(992)				-		-
34 415 190	Ligne de financement en fonds propres	3 442	13 646				<b>17 088</b>		<b>17 088</b>
(74 955)	Achats/Ventes d'actions propres					(95)	<b>(95)</b>		<b>(95)</b>
	Autres variations		(2 411)	(8 740)	317		<b>(10 834)</b>		<b>(10 834)</b>
<b>618 973 870</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>								
	<b>61 954</b>	<b>758 392</b>	<b>(1 400 864)</b>	<b>(52 792)</b>	<b>(273)</b>	<b>(5 344)</b>	<b>(638 926)</b>	<b>41</b>	<b>(638 885)</b>
(1) <b>6 189 739</b>	<b>Solde au 1 janvier 2020</b>								
							<b>65 584</b>		<b>65 584</b>
	Résultat global total de la période		65 584				<b>65 584</b>		<b>65 584</b>
	Autres éléments du résultat global, net d'impôt						-		-
	<b>Résultat global de la période, net d'im</b>								
			<b>65 584</b>				<b>65 584</b>		<b>65 584</b>
							-		-
5 223	Rémunération en actions		185				<b>185</b>		<b>185</b>
123 230 183	Opérations sur capital	66 801	(48 029)				<b>295 644</b>		<b>295 644</b>
17	Mandatory Convertible Bonds	-	-				-		-
75 000	Ligne de financement en fonds propres	750	2 921				<b>3 671</b>		<b>3 671</b>
(2 143)	Achats/Ventes d'actions propres					(204)	<b>(204)</b>		<b>(204)</b>
	Variations de périmètre						-		-
	Autres variations		41	(1 717)	(381)		<b>(2 057)</b>	<b>(41)</b>	<b>(2 098)</b>
<b>129 498 018</b>	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>								
	<b>129 505</b>	<b>1 038 185</b>	<b>(1 383 083)</b>	<b>(54 509)</b>	<b>(654)</b>	<b>(5 548)</b>	<b>(276 103)</b>	<b>(0)</b>	<b>(276 103)</b>

(1) Un regroupement d'actions par voie d'échange de cent actions anciennes contre une action nouvelle a été opéré le 24 novembre 2020. L'ouverture au 1er janvier 2020 de l'état de variation des capitaux propres ci-dessus a été retraitée en conséquence.

## Etat des flux de trésorerie consolidé

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
<b>Résultat attribuable aux actionnaires de SoLocal Group</b>	<b>65 584</b>	<b>32 111</b>
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition	78 014	47 302
Variation des provisions	(42 953)	(124 204)
Eléments de juste-valeur	(67 820)	
Rémunération en actions	185	(643)
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs	(1 312)	530
Produits et charges d'intérêts	44 970	44 820
Charge d'impôt de l'exercice	7 649	19 698
Diminution (augmentation) des stocks	-	212
Diminution (augmentation) des créances clients	(61 635)	(16 435)
Diminution (augmentation) des autres créances	(10 446)	7 756
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(14 646)	(10 306)
Augmentation (diminution) des autres dettes	(3 207)	(33 541)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(89 934)</b>	<b>(52 314)</b>
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		(346)
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets	(5 558)	(43 610)
Impôt sur les sociétés décaissé	(5 462)	1 829
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>(16 638)</b>	<b>(74 827)</b>
Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(42 056)	(41 594)
Acquisitions de titres de participation nettes de la trésorerie acquises et cessions de titres de participation	2 000	385
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement</b>	<b>(40 056)</b>	<b>(41 209)</b>
Augmentation (diminution) des emprunts	32 000	58 946
Mouvements sur actions propres	350	(74)
Augmentations et réductions de capital en trésorerie	89 199	17 087
Sorties de trésorerie effectuées dans le cadre de la réduction de la dette sur obligations locatives	(18 092)	
Autres flux liés aux opérations de financement	(26 793)	(4)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>76 664</b>	<b>75 959</b>
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	(49)	16
<b>Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>19 921</b>	<b>(40 061)</b>
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	41 458	81 523
<b>Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>61 379</b>	<b>41 462</b>

Les flux de trésorerie d'exploitation sont composés de l'activité Imprimés à hauteur de 20,8 millions d'euros en 2020 et 46,8 millions d'euros en 2019. Il n'y a pas de flux de trésorerie liés aux opérations de financement et d'investissement pour l'activité Imprimés tant en 2020 qu'en 2019.

# Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020

## Note 1 – Base de préparation des états financiers consolidés

---

Solocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Le siège de la Société est domicilié au 204 rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (France). Elle a été constituée en 2000 et les titres de Solocal Group sont cotés à la bourse de Paris (Euronext) depuis 2004 (LOCAL).

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2020 ont été établis sous la responsabilité du Président Directeur général de Solocal Group et ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Solocal Group en date du 17 février 2021.

### 1.1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Solocal au 31 décembre 2020 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture et d'application obligatoire à cette date.

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020 sont disponibles sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ecno-1606-2002>

### 1.2 Normes IFRS

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe).

**Amendement à IFRS 3, Regroupements d'entreprises :** Cet amendement clarifie la notion d'activité par la définition de ses trois composants principaux : des entrées (inputs) et des processus substantiels permettant de générer des sorties (outputs). Cet amendement est sans impact sur le Groupe puisqu'aucun regroupement d'entreprise n'est intervenu sur l'exercice.

**Amendement à IAS 1 et IAS 8, Définition de la matérialité :** En révisant la notion de matérialité, cet amendement définit qu'une information est matérielle dès lors que son omission, son inexactitude ou son occultation serait de nature à influencer les utilisateurs des états financiers.

**Amendement à IFRS 16, Contrats de location :** Le 28 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 16, Allègements de loyers liés au Covid-19, offrant aux preneurs une exemption pratique optionnelle pour comptabiliser les avantages obtenus des bailleurs dans le contexte de la crise Covid-19, tels que des réductions de loyers et franchises. Les preneurs peuvent s'exonérer d'analyser si l'avantage octroyé constitue une modification de contrat et créditer ainsi en résultat l'avantage reçu en tant que loyer variable. Cet amendement ne s'applique pas au Groupe.

## 1.3 Autres informations

### Saisonnalité

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité, il convient de noter cependant pour l'activité Imprimés que, par souci d'optimisation des coûts, les dates de parution des annuaires imprimés (déterminant la reconnaissance des produits et des coûts afférents) peuvent varier d'un trimestre à l'autre, chaque annuaire imprimé ne paraissant qu'une seule fois par an.

### Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2020 conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des jugements, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat.

#### *Estimations :*

Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective. Les estimations significatives de la Direction Générale portent sur les éléments suivants :

- hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies ;
- Méthode d'amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs ;
- détermination, dans le cadre des tests d'impairment des actifs non financiers, de la durée et du montant des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des actifs testés ;
- détermination du montant des flux de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois, dans le cadre de l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation ;
- détermination du montant des pertes reportables activables au regard de l'estimation des profits taxables futurs.
- Dans le cadre de la restructuration financière, détermination de la juste valeur des dettes.

#### *Jugements :*

Les jugements résultent de processus d'analyse destinés à qualifier des éléments, des transactions ou des situations. La révision d'un jugement constitue un changement d'estimation comptabilisé de manière prospective, sauf si cette révision constitue une correction d'erreur. Les jugements significatifs de la Direction Générale reposent sur les éléments suivants :

- absence de risque de continuité d'exploitation, en particulier dans le contexte de crise Covid-19, notamment au regard des prévisions de trésorerie arrêtées par le conseil d'administration du 17 février 2021 pour les 12 prochains mois.
- Appréciation des critères prévus par la norme IAS 38 permettant la comptabilisation d'immobilisation incorporelle résultant du développement.
- affectation de certaines transactions par niveaux dans le compte de résultat.
- Dans le cadre de la restructuration financière, allocations des frais relatifs à cette opération.

La direction a réalisé ses estimations sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations.. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels et des engagements hors bilan existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations.

## **1.4 Événements significatifs de l'exercice**

### **1.4.1 Crise Covid-19**

L'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 est significatif sur l'activité commerciale du Groupe, avec une baisse d'environ -25% de ses prises de commandes du 15 mars 2020 au 31 décembre 2020.

Du fait de la crise sanitaire croissante et notamment des mesures de restriction de la circulation annoncées le 12 mars 2020, Solocal a décidé de suspendre le paiement de ses coupons obligataires de mars 2020 et juin 2020 et d'engager des discussions avec ses créanciers obligataires afin de préserver sa trésorerie et sécuriser sa situation financière. Une procédure de conciliation pour la société Solocal Group a été ouverte le 16 mars 2020 sous l'égide du Tribunal de Commerce de Nanterre afin d'encadrer au mieux les discussions avec les créanciers de l'entreprise.

Le 3 juillet 2020, Solocal et ses créanciers financiers ont trouvé les termes d'un accord afin d'assurer la liquidité du groupe et réduire son niveau d'endettement. Cet accord a été voté lors de l'Assemblée Générale du 24 juillet 2020 (cf. Note 12.).

Par ailleurs, afin de faire face aux besoins de trésorerie du groupe pendant la crise sanitaire, Solocal Group a bénéficié du dispositif d'activité partielle au cours du premier semestre et a bénéficié du report de paiement du loyer des deuxièmes et troisièmes trimestres de Citylights 2 (siège du Groupe). Les dettes constituées au titre des loyers de Citylights 2 ont été intégralement remboursées au 31 décembre 2020.

Les hypothèses et plans d'affaires retenus dans l'établissement des comptes ont été validés par la Direction et prennent en compte l'incidence de la crise sanitaire. Ces plans prévoient que la crise sanitaire actuelle continuera sans aggravation ni amélioration significative durant la totalité de l'exercice 2021. Cette hypothèse est structurante pour l'arrêté 2020, notamment pour le financement des opérations courantes et le maintien d'un niveau de liquidité satisfaisante

### **1.4.2 Cession des filiales QDQ et Mappy**

Le 28 février 2020, Solocal a cédé sa filiale QDQ Media, une agence de marketing digital opérant en Espagne, à AS Equity Partners. QDQ Media a enregistré un chiffre d'affaires de 22,5 millions d'euros en 2019 et compte environ 300 employés. La marge d'EBITDA récurrent de l'entreprise était significativement inférieure à celle de Solocal Group. Le chiffre d'affaires réalisé par QdQ entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de cession s'élève à 3,3 millions d'euros.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2020, Solocal a cédé sa filiale Mappy, troisième acteur en France de la mobilité au quotidien, au groupe RATP. Mappy a enregistré un chiffre d'affaires de 1,6 million d'euros en 2019 et sa contribution à l'EBITDA récurrent du groupe était significativement inférieure à celle de Solocal Group.

Lors de la cession, le Groupe s'est engagé à continuer à acheter des services de cartographie auprès de Mappy durant une période 3 ans.

Le produit de ces ventes n'a pas eu d'impact significatif sur la position de trésorerie et le niveau d'endettement de Solocal.

Ces cessions sont intervenues dans le cadre du plan stratégique Solocal 2020, et a permis à Solocal de se concentrer sur ses activités stratégiques et sa nouvelle offre de services digitaux à destination des PME et des grands comptes en France.

### **1.4.3 Changement de direction**

Le 31 août 2020, Solocal a annoncé par voie de communiqué de presse le départ d'Éric Boustouller de la Direction Générale du Groupe le 4 octobre 2020. Cette annonce s'inscrit dans la continuité des discussions menées avec les créanciers dans le cadre du plan de renforcement de la structure financière approuvé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2020.

Sans remettre en cause le principe de la séparation des fonctions entre président du conseil d'administration et directeur général, Pierre Danon, Président du conseil d'administration, assure la direction générale de l'entreprise depuis le 5 octobre 2020.

### **1.5 Continuité d'exploitation**

Malgré l'existence de capitaux propres consolidés négatifs, le Groupe n'a pas identifié d'éléments de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Dans le prolongement de l'approbation du plan de restructuration financière voté à l'assemblée générale du 24 juillet 2020 et l'obtention de deux lignes de financements qui ont été mises en place en août 2020 pour 32 millions d'euros et sur la base des prévisions réalisées par le Groupe pour 2021 dans le contexte de crise sanitaire décrit en section 1.4.1, le Groupe est en mesure de faire face à son besoin de liquidité pour les 12 prochains mois.

Par ailleurs, le Groupe continuera de diversifier encore ses moyens de financement afin de gagner des marges de manœuvre supplémentaires pour les années à venir (financement d'actifs, financement de sites web,...).

### **1.6 Présentation des états financiers consolidés**

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

L'EBITDA est un indicateur alternatif de performance correspondant au résultat d'exploitation avant prise en compte des dépréciations et amortissements.

## **Note 2 – Notes annexes aux comptes consolidés**

### **2.1 Indicateurs alternatifs de performance**

---

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes gammes de produits, la direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les IFRS. Une réconciliation avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS est présentée dans cette note.

#### **2.1.1 Carnet de commande et ventes**

Le carnet de commandes correspond aux ventes telles que validées et engagées par les clients à la date de clôture. S'agissant des produits en mode abonnement seule la période d'engagement en cours est considérée.

Concernant les ventes, il s'agit des prises de commandes réalisées par la force de vente, et devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients. Les ventes sont nettes des

annulations.

En millions d'euros	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Digital	340,3	347,1
Imprimés	19,5	38,3
<b>Carnet de commandes début de période (*)</b>	<b>359,9</b>	<b>385,4</b>
Digital	389,8	519,5
Imprimés	10,0	44,9
<b>Ventes</b>	<b>399,8</b>	<b>564,3</b>
Digital (*)	(9,9)	(5,7)
Non récurrent	(1,4)	(0,0)
<b>Annulations</b>	<b>(11,3)</b>	<b>(5,7)</b>
Digital	(434,5)	(520,5)
Imprimés	(29,5)	(63,6)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>(464,0)</b>	<b>(584,1)</b>
Digital	284,2	340,3
Imprimés	0,0	19,5
<b>Carnet de commandes fin de période</b>	<b>284,2</b>	<b>359,9</b>

\* Impact IFRS 15

### 2.1.2 EBITDA récurrent

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents.

Les éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement à des charges de restructuration : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37.

Pour la gestion du Groupe, la direction dissocie les activités désengagées qui sont les filiales ou lignes de business cédées ou abandonnées.

Au cours de l'année 2020, le Groupe s'est désengagé des filiales espagnoles QDQ – Optimizaclick – Trazada et de la filiale française Mappy. Par ailleurs, le groupe a arrêté son activité Imprimés en novembre 2020.

### 2.1.3 Besoin en fonds de roulement

En millions d'euros	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
+ Créances clients nettes	69,6	90,2
+ Autres actifs courants	44,2	38,9
+ Charges constatées d'avance	1,9	2,7
- Passifs sur contrats	(108,9)	(194,1)
- Dettes fournisseurs	(59,5)	(73,5)
- Autres passifs courants	(138,4)	(168,7)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>(190,9)</b>	<b>(304,5)</b>

## 2.1.4 Investissements courants

En millions d'euros	Exercice	Exercice
	clos le 31 décembre 2020	clos le 31 décembre 2019
Investissements incorporels et corporels	43,4	42,9
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (*)	10,9	24,0
<b>Investissements courants</b>	<b>54,2</b>	<b>66,9</b>

(\*) Augmentation des droits d'utilisation relative aux contrats de location correspondant aux nouveaux droits d'utilisation de l'exercice 2020 (principalement Rennes et Econocom)

## 2.2 Information par secteur

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée en conformité avec le reporting interne du Groupe utilisé par la direction générale pour mesurer la performance financière des secteurs et allouer les ressources.

Jusqu'en novembre 2020, l'organisation du Groupe Solocal était structurée autour de deux segments opérationnel correspondant aux deux activités dans lesquelles le Groupe opérait :

- L'activité « Digital »
- L'activité « Imprimés ».

L'activité « Imprimés » a été abandonnée en novembre 2020 après les dernières parutions d'annuaires. Cette activité est comptabilisée conformément à la norme IFRS 5 en activités abandonnée.

Le groupe ne dispose désormais plus qu'un seul opérationnel, le secteur « Digital » correspond au secteur à présenter.

L'activité « Digital » a généré un chiffre d'affaires des activités poursuivies de 432,8 millions d'euros sur l'exercice 2020. Elle se décompose de plusieurs offres :

- L'offre Connect permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur PagesJaunes et l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre facilite par ailleurs la gestion des interactions entre les professionnels et leurs clients grâce à plusieurs fonctionnalités relationnelles (messagerie instantanée, formulation de devis, prise de rendez-vous, Click & Collect...). Connect représente un chiffre d'affaires de 108,5 millions d'euros sur l'exercice 2020 et est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.
- L'offre Booster permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre entre autres le service Référencement Prioritaire lancé au troisième trimestre 2019 et représente un chiffre d'affaires de 258,5 millions d'euros sur l'exercice 2020.
- S'agissant de la gamme Sites, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site, selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 65,8 millions d'euros sur l'exercice 2020.

Destinées aux TPE/PME, les gammes Connect et Booster se déclinent également pour les Grands Comptes à réseaux.

L'activité « Imprimés » a été abandonnée en novembre 2020. Les produits et charges de cette activités ont été présentés sur la ligne résultat net des activités abandonnées du compte de résultat.

L'activité « Imprimés » se décompose ainsi :

En millions d'euros	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>	<b>Variation 2020 / 2019</b>
Chiffre d'affaires	26,6	58,7	-54,7%
Charges externes	(5,2)	(10,3)	-49,5%
Charges de personnel	(0,6)	(1,6)	-62,5%
Coût des restructurations	0,0	0,0	n.a
<b>EBITDA</b>	<b>20,8</b>	<b>46,8</b>	<b>-55,6%</b>
Dépréciation & amortissements	0,0	0,0	n.a
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>20,8</b>	<b>46,8</b>	<b>-55,6%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>n.a</b>
Impôt sur les résultats	0,0	0,0	n.a
<b>Résultat net</b>	<b>20,8</b>	<b>46,8</b>	<b>-55,6%</b>

Il n'y a pas de transactions intersectorielles significatives.

## 2.2.1 Par gammes de produits

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des gammes de produits:

### Chiffre d'affaires selon les gammes de produits

En millions d'euros	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>	<b>Variation</b>
Offre Connect	109,8	101,2	8,5%
Offre Booster	258,5	319,5	-19,1%
Sites Internet	69,1	104,6	-34,0%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>437,4</b>	<b>525,4</b>	<b>-16,7%</b>

## 2.2.2 Par zone géographique

Le chiffre d'affaires est présenté sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs employés, les investissements incorporels et corporels bruts sont présentés par zone :

<i>(Montants en millions d'euros)</i>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020 (*)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019 (*)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019 (publié)</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>437,4</b>	<b>525,4</b>	<b>584,1</b>
- France	433,9	502,9	561,6
- Autres	3,5	22,5	22,5
<b>Actifs</b>	<b>494,7</b>	<b>516,9</b>	<b>516,9</b>
- France	490,4	504,3	504,3
- Autres	4,4	12,5	12,5

(\*) L'application de IFRS 5 à l'activité Imprimés en 2020 conduit à retraiter les données

## Note 3 – Principes de consolidation

### 3.1 Analyse du contrôle

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe ne détient aucune participation non contrôlée en 2020 sur laquelle il exerce une influence notable.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies, s'il est significatif, doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Le Groupe présente l'activité d'imprimés en activité abandonnée conformément à la norme IFRS 5 au 31 décembre 2020.

### 3.2 Evolution du périmètre de consolidation

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition. Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition.

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

#### 2020

- Les sociétés espagnoles de QDQ Media, Trazada et Optimizaclick et la société française Mappy ont été cédées sur l'exercice 2020. La société britannique Digital To Store a quant à elle été liquidée le 13 octobre 2020. Ces sociétés sont sorties du périmètre de consolidation sur

l'exercice.

- La société Solocal Interactive, société établie à Rodrigues, a été incluse dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020. Celle-ci ne contribue pas de manière significative aux états financiers.
- Les sociétés Finemedia et ClicRDV ont été fusionnées dans Solocal SA au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 2019

- La société EuroDirectory a été liquidée le 2 octobre 2019.

## Note 4 – Immobilisations

---

### 4.1 Goodwill net

Le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le goodwill n'est pas amorti. Il fait l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle le goodwill a été affecté et que dans certains cas, pour tester les goodwills, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs).

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs de chaque UGT et leur valeur recouvrable. La dépréciation du goodwill est inscrite en résultat d'exploitation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité :

- La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.
- La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant le goodwill. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe de la façon suivante :
  - ✓ Les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur 3 ans,
  - ✓ Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité,
  - ✓ L'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle du goodwill correspond au niveau de chacun des secteurs qui sont les regroupements de lignes produits.

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus qu'un secteur déterminé en conformité avec IFRS 8 – « Secteurs opérationnels » : Digital . Au 31 décembre 2020, l'intégralité des goodwill non amortis se trouve allouée sur ce secteur.

L'évolution de la valeur nette des goodwill s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>88 870</b>	<b>88 870</b>
Acquisitions / cessions	(2 381)	-
Variation de juste valeur	-	-
Pertes de valeur	-	-
Reclassements et autres	-	-
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>86 489</b>	<b>88 870</b>

La variation identifiée au 31 décembre 2020 s'explique par les cessions de l'année 2020.

La valeur des goodwill a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle de 0,5% et d'un taux d'actualisation après impôt de 10,5%.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont de nature similaire d'une UGT à l'autre ; il s'agit de la détermination :

- Du chiffre d'affaires qui reflète le nombre de clients, l'ARPA et le taux de pénétration des offres,
- Des coûts, avec notamment le niveau des coûts commerciaux nécessaires pour faire face au rythme de conquête et de renouvellement des clients ainsi qu'au positionnement de la concurrence
- Du niveau des dépenses d'investissements qui peut être affecté par l'évolution constante des nouvelles technologies.

Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité.

En termes de sensibilité, une augmentation de 1% du taux d'actualisation sur l'UGT, une baisse de 1% du taux de croissance perpétuelle ou encore une diminution de 1% du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires ne conduirait pas à la constatation d'une dépréciation.

## 4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

### Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation.

### Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

*Immobilisations incorporelles au titre des développements* Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever le projet de développement à son terme ;
- La capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement. actif.

Il est à noter que la détermination des coûts qui remplissent ces critères requiert des jugements et des estimations significatives. Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

La valeur nette comptable des frais de développement immobilisés au 31 décembre 2020 représente 75 millions d'euros.

### Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020			Exercice clos le 31 décembre 2019		
	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette
Logiciels et Applications support	444 475	(369 561)	74 915	446 542	(360 569)	85 973
Autres immobilisations incorporelles	7 506	(5 598)	1 908	10 385	(5 876)	4 509
<b>Total</b>	<b>451 982</b>	<b>(375 159)</b>	<b>76 823</b>	<b>456 927</b>	<b>(366 445)</b>	<b>90 482</b>

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur 2020 et 2019.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>90 482</b>	<b>100 139</b>
Acquisitions	29	228
Immobilisations générées en interne (1)	40 178	39 629
Effet des variations de périmètre	(8 317)	-
Ecart de conversion		-
Reclassements	(9)	(208)
Cessions et amortissements accélérés	33	(534)
Dotations aux amortissements	(45 575)	(48 772)
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>76 823</b>	<b>90 482</b>

(1) concerne l'ensemble des frais de développement activés

### 4.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

#### *Contrats de location*

Les contrats de location sont reconnus conformément à la norme IFRS 16. La norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements de loyers futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage à l'actif amorti sur la durée du contrat.

Le périmètre des contrats est revu de manière systématique en réappréciant, pour chacun d'eux, l'existence d'une location selon les critères de la norme et en excluant, en application des options prévues par la norme, les locations de moins de douze mois qui ne comprennent pas d'option d'achat et les locations d'actifs de faible valeur (inférieur à 5 k€), les redevances de ces dernières étant comptabilisées en charges

Le montant du passif est ainsi sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'actualisation. La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension selon les types de contrats, sauf cas particulier pour lequel le Groupe a la certitude raisonnable que l'option de prolongation ou de résiliation sera exercée.

Le taux d'actualisation est déterminé comme la somme du taux sans risque, par référence à sa durée, et du risque de crédit de l'entité correspondant à celui du Groupe pour cette même référence de durée. Les taux d'actualisation ont été calculés sur la durée résiduelle de chaque contrat.

#### *Amortissement*

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020			Exercice clos le 31 décembre 2019		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Informatique et terminaux	52 634	(51 116)	1 518	59 303	(56 043)	3 260
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	102 100	(35 529)	66 571	91 243	(21 964)	69 279
Autres	72 397	(57 867)	14 530	70 568	(52 851)	17 717
<b>Total</b>	<b>227 131</b>	<b>(144 512)</b>	<b>82 618</b>	<b>221 114</b>	<b>(130 858)</b>	<b>90 256</b>

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée sur les exercices clos au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>90 256</b>	<b>105 134</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles (*)	14 023	25 773
Subvention	-	354
Effet des variations de périmètre	(1 355)	-
Ecart de conversion	(10)	0
Reclassements	1 634	208
Cessions et mises au rebut	(84)	(10 881)
Dotations aux amortissements	(21 845)	(30 332)
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>82 619</b>	<b>90 256</b>

\* Incluant les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

#### 4.4 Dépréciation des éléments d'actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe.

## Note 5 – Ventas

### 5.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe Solocal commercialise des produits et services de communication locale sous forme digitale. L'activité Digital comprend différents types d'offres regroupées au sein de trois gammes de produits : Connect (anciennement Présence), Booster (anciennement Publicité Digitale) et les Sites internet.

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu de manière différenciée en fonction du type de produits. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 s'élève à 437,4 millions d'euros contre 525,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la norme IFRS 15 que le groupe Solocal applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les offres du Groupe Solocal sont regroupées en deux grandes gammes :

- Les produits liés aux services digitaux (Présence, publicité digitale et nouveaux services) proposés sur une période de 12 ou 24 mois renouvelables et les offres de publicité digitale qui correspondent à des prestations ponctuelles ou des campagnes.
- Les sites qui sont élaborés pour être mis à la disposition des clients pour une période contractuelle de 12 ou 24 mois ;

#### Reconnaissance du chiffre d'affaires par gamme de services

- Gamme "Services digitaux (hors Sites)" :

L'application d'IFRS 15 conduit à comptabiliser la totalité de ces offres de façon linéaire sur la durée des contrats en ligne avec le transfert de contrôle des services qui s'effectue en continu.

- Gamme « Sites » :

Deux obligations de prestations distinctes sont retenues pour l'offre sites :

1. Conception du contenu intellectuel sur la durée de conception (comprise entre 30 jours et 120 jours en fonction des produits). La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la conception.
2. Mise à disposition et mise à jour du site pendant la période contractuelle d'hébergement d'une durée réelle comprise entre 12 et 24 mois. La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la période contractuelle d'hébergement

### 5.2 Créances clients

La décomposition en valeur brute et dépréciation des comptes clients est la suivante :

en milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Créances clients brutes	83 403	114 816
Pertes de crédits attendus	(13 754)	(24 593)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>69 649</b>	<b>90 223</b>

Les créances clients ont les échéances suivantes :

en milliers d'euros	Total	Non échues	Echues					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
<b>31 décembre 2020</b>	<b>69 649</b>	51 627	1 850	1 861	2 688	8 550	520	2 553
<b>31 décembre 2019</b>	<b>90 223</b>	24 501	12 135	45 461	1 415	2 759	1 392	2 560

Le portefeuille de créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (environ 315 000 annonceurs).

Les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires de 1% en 2020 contre 0,9% en 2019. Le taux de provision est appliqué en fonction de l'ancienneté des créances, de statistiques historiques, ou d'informations communiquées par les agences de crédit. La dette d'affacturage représentait 2,1 millions au 31 décembre 2020 contre 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### 5.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
TVA à recevoir	24 093	30 343
Divers Etat à recevoir	15 889	212
Avances, acomptes & avoirs fournisseurs	1 109	4 031
Autres actifs courants	3 547	4 480
<b>Total</b>	<b>44 639</b>	<b>39 065</b>

L'évolution du poste TVA à recevoir est à mettre en ligne avec l'évolution des dettes fournisseurs.

L'évolution du poste divers Etat à recevoir s'explique principalement par le remboursement de crédit de TVA non reçus au 31 décembre 2020 ainsi qu'un produit à recevoir de l'URSSAF.

### 5.4 Passifs sur contrats

Les passifs sont principalement constitués au bilan des avances nettes reçues du client dans le cas où la prestation afférente n'a pas encore été rendue mais déjà facturée. Ainsi il s'agit des ventes de produits reconnues ultérieurement en chiffre d'affaires en fonction de la durée de mise en ligne (Services « Digital »).

Les passifs sur contrats s'élèvent à 108,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 194,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La baisse du poste passif sur contrats résulte essentiellement de l'arrêt de l'activité imprimés d'une part et d'autre part de la forte baisse des ventes en lien avec la crise sanitaire qui a eu un effet défavorable sur le niveau des ventes mais a aussi significativement réduit la période entre l'acte de vente et le début de la prestation (et donc le début de la reconnaissance du chiffre d'affaires). Enfin la facturation séquencée qui avait été mise en place courant 2019 a eu pour effet de réduire mécaniquement le poste produits constatés d'avance de manière symétrique à la baisse du poste clients. Pour rappel les prises de commandes ont été réduites de 164,5 millions d'euros en 2020 par rapport à 2019.

## Note 6 – Charges externes

---

### 6.1 Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

## Note 7 – Charges de personnel

---

### 7.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élevaient à 200,8 millions d'euros sur 2020 et se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019 (* )	Exercice clos le 31 décembre 2019 (publié)
Effectif moyen (équivalent temps plein)	2 410	2 562	2 583
<b>Salaires et charges</b>	<b>197 273</b>	<b>244 265</b>	<b>245 875</b>
dont :			
- Traitements et salaires	125 433	156 096	157 169
- Charges sociales	57 293	70 163	70 700
- Taxes sur les salaires, intérim et	14 547	18 006	18 006
<b>Rémunération en actions</b>	<b>185</b>	<b>1 335</b>	<b>1 335</b>
<b>Participation des salariés <sup>(1)</sup></b>	<b>3 310</b>	<b>2 383</b>	<b>2 383</b>
<b>Total charges de personnel</b>	<b>200 768</b>	<b>247 983</b>	<b>249 593</b>

(\*) L'application de IFRS 5 à l'activité Imprimés en 2020 conduit à retraiter les données publiées en 2019

(1) y compris forfait social

### 7.2 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d'administration de Solocal Group ou du Comité de Direction de Solocal Group. Ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de Solocal Group.

en milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Avantages à court terme <sup>(1)</sup>	6 407	6 880
<i>dont charges patronales</i>	2 290	2 258
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	212	298
Autres avantages à long terme <sup>(3)</sup>	12	5
Indemnités de fin de contrat <sup>(4)</sup>	2 619	1 157
Avantages sur capitaux propres <sup>(5)</sup>	0	231
<b>Total</b>	<b>9 250</b>	<b>8 571</b>

(1) Salaires, rémunérations, intéressement, primes versées et provisionnées et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés

(2) Pensions, retraites, autres prestations

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture)

(4) Indemnités de départ et clause de non concurrence, charges sociales incluses

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux attributions gratuites d'actions et de stock-options

### 7.3 Transactions avec les parties liées

Le 4 octobre 2020, Eric Boustouller a cessé son mandat de Directeur Général et a obtenu une indemnité de cessation de fonctions de 1,6 million d'euros selon l'application stricte des dispositions votées par l'Assemblée générale sur les conditions de départ à savoir 18 mois de la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) et le versement soumis à la condition de performance liée à l'atteinte d'une moyenne d'au moins 80% de ses objectifs annuels pendant la période de présence dans la société.

Le conseil d'administration a décidé le 2 octobre 2020 de libérer Eric Boustouller de son obligation de non-concurrence, de sorte qu'aucune indemnité de non-concurrence n'est due à ce dernier.

## Note 8 – Impôts sur les sociétés

### 8.1 Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Résultat net des activités avant impôt	72 131	51 809
Taux légal d'imposition en France	32,02%	34,43%
<b>Impôt théorique</b>	<b>(23 096)</b>	<b>(17 838)</b>
Gain des sociétés non intégrées fiscalement & filiales étrangères	(81)	5 617
Filiales étrangères - différences de taux d'imposition	122	2 291
Rémunération en actions	185	1 335
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(5 124)	(4 832)
Différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et le montant de la juste valeur des instruments de capitaux propres émis	18 151	-
Plafonnement de déductibilité des intérêts financiers	8 848	10 094
Régularisation IS sur exercices antérieurs	-	(23)
Autres produits non taxables et charges non déductibles (1)	(5 502)	(16 342)
<b>Impôt effectif</b>	<b>(6 548)</b>	<b>(19 698)</b>
<i>dont impôt courant (hors CVAE)</i>	<i>(309)</i>	<i>(570)</i>
<i>dont CVAE</i>	<i>(5 124)</i>	<i>(4 832)</i>
<i>dont impôt différé</i>	<i>(1 114)</i>	<i>(14 296)</i>
		0
<b>Taux d'imposition effectif (hors impôts différés)</b>	<b>7,5%</b>	<b>-10,4%</b>
<b>Taux d'imposition effectif (hors effet de la restructuration financière en 2020)</b>	<b>34,2%</b>	<b>38,0%</b>

(1) dont CIR, CICE et différentiel de taux sur les impôts différés

L'impôt différé actif net au bilan s'élève à 61,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 60,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Pour rappel, le taux d'impôt effectif de l'exercice 2019 (12 mois) s'élevait à 38,0%.

## 8.2 Impôt au bilan

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases clients, ...).

S'agissant des participations dans les filiales, et entreprises associées, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

1. le groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera et
2. il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés

La position bilancielle nette est détaillée comme suit :

(en milliers d'euros)	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Indemnités de départ en retraite	21 775	20 016
Participation des salariés	961	728
Provisions non déductibles	-232	3 513
Reports déficitaires	41 582	37 345
Autres différences	19 894	19 275
<b>Sous-total impôts différés actifs</b>	<b>83 980</b>	<b>80 877</b>
Autres différences	-4 628	0
Amortissements à caractère fiscal	-17 860	-19 949
<b>Sous-total impôts différés passifs</b>	<b>-22 488</b>	<b>-19 949</b>
<b>Total impôts différés actifs / (passifs), nets</b>	<b>61 492</b>	<b>60 928</b>

L'impôt différé actif net au bilan s'élève à 61,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 60,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. La variation provient essentiellement des impôts différés actifs :

- La variation de l'imposition différée relative aux provisions non déductibles correspond essentiellement à la reprise de la partie non déductible de la provision relative aux plans de restructuration 2018.
- Les reports déficitaires générés au sein de l'intégration fiscale française.

L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2020 est de 5,5 millions d'euros contre 5,9 millions d'euros en 2019.

## Note 9 - Trésorerie, endettement et instruments financiers

### 9.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts, les créances clients et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes fournisseurs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

## 9.2 Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à IFRS 9, le classement des actifs financiers est fondé sur deux évaluations :

- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- Le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de l'actif financier.

**Evaluation au coût amorti :** La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (le « critère du modèle économique »). Cette catégorie se compose de:

- Les créances clients résultant du chiffre d'affaires facturé. Leur coût amorti correspondant à leur valeur nominale à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.
- La trésorerie : c'est-à-dire les caisses et dépôts à vue et équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable.

Les actifs financiers et placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition sont mesurés au coût amorti et font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier ou un placement à court terme est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

**Evaluation à la juste valeur par le compte de résultat :** La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint par la vente d'actifs financiers (le « critère du modèle économique »).

Il s'agit d'actifs financiers détenus à des fins de placement, comptabilisés à l'actif entre les dates d'achat et de vente et dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier selon les prix de marché publiés à la date de clôture. La catégorie de la juste valeur par le résultat inclut également des participations dans des entités non cotées sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle, ni contrôle conjoint, ni influence notable, ni intention de cession à court terme.

## 9.3 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'intérêt effectif (TIE).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

## 9.4 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Gain sur la restructuration de la dette par l'émission d'instruments de capitaux propres <sup>(1)</sup>	63 187	-
<b>Gain provenant de la restructuration de la dette</b>	<b>63 187</b>	<b>-</b>
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	368	-
Dividendes reçus	-	4
<b>Produits financiers</b>	<b>368</b>	<b>4</b>
Intérêts sur dettes financières	(44 421)	(38 504)
Autres frais & honoraires financiers <sup>(2)</sup>	(16 472)	(4 971)
Coût de désactualisation <sup>(3)</sup>	(656)	(1 349)
<b>Charges financières</b>	<b>(61 548)</b>	<b>(44 824)</b>
Gain (perte) de change	-	-
<b>Résultat financier</b>	<b>2 006</b>	<b>(44 820)</b>

<sup>(1)</sup> Ce montant brut, avant imputation des frais liés à la restructuration financière, correspond à la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en instruments de capitaux propres et la juste valeur de ces mêmes instruments qui a généré un gain financier non

<sup>(2)</sup> Essentiellement composé de frais courants liés à la gestion de la dette et de 13,6 millions d'euros de frais liés à la restructuration financière après déduction des coûts imputés directement en réduction de l'augmentation de capital en numéraire et des coûts intégrés aux taux d'intérêt effectif des nouvelles dettes

<sup>(3)</sup> Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite

## 9.5 Restructuration financière

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 24 juillet 2020 a approuvé la mise en œuvre du plan de restructuration financière suivante :

### Description de l'opération réalisée

Conformément à l'accord signé avec ses créanciers et suite à l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du projet de restructuration, le Groupe a lancé une augmentation de capital de 359,5 millions d'euros intégralement garantie par les créanciers obligataires. Celle-ci a permis une réduction de la dette obligataire du Groupe d'un montant de 261 millions d'euros et un apport en numéraire de 85 millions d'euros.

L'augmentation de capital de 359,5 millions d'euros s'est déclinée ainsi :

- Une première augmentation de capital réservée d'un montant de 10,5 millions d'euros au profit de Golden Tree Asset Management LP et SARL Financière de la Clarée. Cette augmentation de capital a été réalisée au prix de 8 centimes par action et réalisée par conversion de dette en capital ;
- Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 336 millions d'euros qui a été réalisée au prix de 3 centimes par action. Cette augmentation de capital, ouverte à tous les actionnaires, a été intégralement garantie par les créanciers obligataires, en apport de liquidités pour 85 millions d'euros et en conversion de dette pour le solde ;
- Une augmentation de capital de 13 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par compensation de créance. Cette créance résultait de la commission

rémunérant la garantie de souscription à hauteur de 85 millions d'euros par les obligataires pour 6,5 millions d'euros et à la commission payée en action à l'ensemble des obligataires au titre de leur participation à la restructuration pour 6,5 millions d'euros également.

Cette augmentation de capital a été précédée d'une attribution d'actions gratuites au bénéfice de tous les actionnaires existants, à raison d'une action gratuite pour une action détenue au 31 août 2020 sur la base de l'actionnariat de la société immédiatement avant la réalisation de l'augmentation de capital réservée soit une émission de 626 millions d'actions. Cette attribution d'actions gratuite a été réalisée par voie d'incorporation de primes au capital.

A cette augmentation de capital s'ajoutent des obtentions de financement complémentaires de 32 millions d'euros :

- Un prêt ATOUT de 16 millions d'euros souscrit par Solocal SA auprès de BPI France Financement ;
- Une émission obligataire « mini-bond » de 17,7 millions d'euros (assortie d'une prime d'émission de 1,7 million d'euros) souscrite par certains créanciers obligataires. L'émission a été réalisée avec une décote de 10%, le montant reçu en numéraire par Solocal s'élève donc à 16 millions d'euros.

Ces lignes de financement ont été obtenues et débloquées en août 2020.

Les termes du RCF qui avait été signé le 29 mars 2019 pour 15 millions d'euros, puis le 12 juillet 2019 pour 25 millions d'euros et enfin le 6 décembre 2019 pour 10 millions d'euros, ont été modifiés substantiellement afin de prendre en compte une nouvelle maturité, une modification du plan et des modalités d'amortissement et la possibilité de rembourser en liquidités ou en actions.(cf. Note 9.6).

L'ensemble de ces opérations se traduit par une augmentation de la valeur nominale de l'endettement financier brut du Groupe de l'ordre de 227 millions d'euros.

L'impact de ces opérations sur les capitaux propres consolidés du Groupe s'élève à 295 millions d'euros et se détaille ainsi :

- Augmentations de capital : 359 millions d'euros ;
- Frais enregistrés en diminution des capitaux propres : (15,8) millions d'euros
- Contrepartie du gain enregistré en résultat financier correspondant à la différence entre la valeur comptable de la dette d'origine et la juste valeur des actions émises : (48) millions d'euros.

### **Traitement comptable des augmentations de capital, de la modification de la dette obligataire d'origine et des frais encourus dans le cadre de ces opérations**

- La dette d'origine ayant fait l'objet de la restructuration a été décomptabilisée pour sa totalité (429,3 millions d'euros) du fait de la modification substantielle de cette dernière en application d'IFRS 9 (flux de trésorerie futurs substantiellement différents de ceux de l'ancienne dette).
- La juste valeur des instruments de capitaux propres émis a été déterminée à la date d'émission conformément à IFRIC 19 et s'élève à 212,8 millions d'euros.
- La nouvelle dette est comptabilisée à sa juste valeur soit 153,3 millions d'euros à la date d'émission, sachant que les frais incrémentaux et directement rattachables à la nouvelle dette soit 3,8 millions d'euros ont été ensuite imputés en vue de déterminer le coût amorti de la nouvelle dette.
- La différence entre la valeur comptable de la dette d'origine et la somme de la juste valeur des actions émises et de la nouvelle dette s'élève à 63,2 millions d'euros (hors impact des frais) et est comptabilisée en contrepartie du résultat sur la ligne « Gain provenant de la restructuration de la dette ».

Dans le cadre de la restructuration financière, le Groupe a engagé environ 32 millions d'euros de frais. Tous les frais encourus à l'occasion de la restructuration ont été enregistrés en résultat pour 13,6 millions d'euros, à l'exception :

- Des frais directement rattachables à l'émission des instruments de capitaux propres qui ont été enregistrés en diminution des capitaux propres, pour 15,8 millions d'euros ;
- Des frais rattachables à la nouvelle dette qui ont été imputés dans le calcul du coût amorti de la nouvelle dette pour 4,1 millions d'euros et qui seront amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'emprunt obligataire.

L'amortisation de la nouvelle dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'emprunt inclut également la différence de 15,1 millions d'euros entre la valeur nominale de cette dette (168,4 millions d'euros) et sa juste valeur comptabilisée au bilan à la date de modification (153,3 millions d'euros).

## 9.6 Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Equivalents de trésorerie	197	46
Trésorerie	61 182	41 505
<b>Trésorerie brute</b>	<b>61 379</b>	<b>41 551</b>
Découverts bancaires	-	(93)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>61 379</b>	<b>41 458</b>
Valeur nominale des emprunts obligataires	184 454	397 835
Juste valeur des financements	(15 160)	-
Valeur nominale des lignes de crédit revolving tirées	50 000	50 000
Frais d'émission d'emprunts intégrés au taux d'intérêt effectif des dettes	(4 074)	-
Amortissement de l'écart de juste valeur et des frais au taux d'intérêt effectif	1 079	-
Autres emprunts	16 000	-
Intérêts courus non échus sur emprunts	2 516	1 387
Dettes de crédit-bail	110	3 359
Affacturage	2 064	7 890
Compléments de prix sur acquisition de titres	-	170
Autres	30	2 915
Dettes financières courantes et non courantes	237 019	463 556
Obligations locatives courantes et non courantes	93 966	104 104
<b>Endettement financier brut</b>	<b>330 985</b>	<b>567 660</b>
<i>dont courant</i>	27 653	40 722
<i>dont non courant</i>	303 332	526 938
<b>Endettement net</b>	<b>269 606</b>	<b>526 109</b>
<b>Endettement net du groupe consolidé</b>	<b>269 606</b>	<b>526 109</b>

Suite à la restructuration financière votée par l'assemblée générale du 24 juillet 2020, l'emprunt obligataire s'élève en nominal à 168,4 millions d'euros au 31 décembre 2020, celui-ci s'élevait à 397,8 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au cours du mois d'août 2020, deux lignes de financement ont été obtenues et exercées pour un montant de 32 millions d'euros (16 millions d'euros pour un mini-bond et 16 millions d'euros pour un

prêt ATOUT).

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2020, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 61,4 millions d'euros, principalement constitués de comptes à terme rémunérés non bloqués.

## Evolution des passifs issus des activités de financement

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2019	Flux de trésorerie		Variations "non cash"					Exercice clos le 31 décembre 2020	
		Entrées	Sorties	Op Aug capital par comp	Autres Variations	Intérêts	Juste Valeur	IFRS 16		Frais d'émission d'emprunt
Emprunts obligataires (*)	397 835	16 000	(1 625)	(260 876)	31 495	4 872	(15 160)		(4 074)	168 467
Ligne de crédit revolving	50 000		(3 689)			4 007				50 318
Autres emprunts bancaires	-	16 000	(200)			260				16 060
Dettes de Crédit bail	3 359		(3 249)							110
Complément de prix sur acquisition de titres	170				(170)					-
Affacturage	7 890		(5 826)							2 064
Obligations locatives	104 104		(18 092)					7 954		93 966
Découverts bancaires	93		(93)							-
Autres	2 915		(2 885)							30
<b>Total Passifs issus des activités de financement</b>	<b>566 366</b>	<b>31 907</b>	<b>(35 566)</b>	<b>(260 876)</b>	<b>31 325</b>	<b>9 139</b>	<b>(15 160)</b>	<b>7 954</b>	<b>(4 074)</b>	<b>331 015</b>

\* Les autres variations des emprunts obligataires correspondent aux intérêts de la dette obligataire qui ont été intégrés au principal

## Emission d'obligations

À la suite de la réalisation de la restructuration financière en 2020, la valeur nominale de la dette brute résiduelle du Groupe a été réduite à 168,4 millions d'euros, réaménagée sous la forme d'une émission d'obligations d'un montant de 334.125.321 obligations d'une valeur faciale de 0,5041647472146 € chacune dont le règlement-livraison est intervenu le 5 octobre 2020, réservée aux créanciers au titre du Contrat de Crédits, et dont les principales modalités sont les suivantes (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020) :

### Intérêts :

- Euribor avec taux Euribor 3 mois flooré à 1% + 7% spread payable trimestriellement à terme échu au 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre, selon les modalités suivantes : une moitié est payable en numéraire, et l'autre moitié par capitalisation au montant principal jusqu'au 15 décembre 2021 ;
- Euribor avec Euribor floor 1% + 7% payable intégralement en numéraire par la suite
- Intérêts de retard : 1% de majoration du taux d'intérêt applicable

### Engagements financiers:

- le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/ EBITDA consolidé) (Consolidated Leverage/ Consolidated EBITDA) doit être inférieur à 3,5:1
- le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) (Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense), doit être supérieur à 3,0:1 ;
- et si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5:1, les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group et ses filiales (Subsidiaries)

**Date de maturité : 15 mars 2025**

**Cotation** : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.

**Remboursement anticipé ou rachat :**

Solocal Group peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des Obligations à un prix de remboursement égal à 100 % du montant principal majoré, durant une période de 2,5 années, d'une pénalité de remboursement anticipé dite de non-call correspondant aux intérêts dus allant du 6 août 2020 au 6 février 2023).

- Par ailleurs, les Obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (Change of Control), une cession d'actifs (Assets Sale), ou la réception de produits nets de dette (Net Debt Proceeds) ou des produits nets de créances (Net Receivables Proceeds). Des remboursements anticipés obligatoires sont également prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) de la Société.

Les modalités des Obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries), sous réserve de certaines exceptions, notamment de :

- Supporter un endettement financier supplémentaire ;
- Consentir des sûretés ;
- Procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ; par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) n'excède pas 1,0 :1.

L'emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité Solocal SA détenus par Solocal Group.

**Mini Bond :**

A la suite de l'arrêté du Plan de Sauvegarde Modifié et de l'homologation d'un protocole de conciliation par le Tribunal de commerce de Nanterre, Solocal Group a émis le 14 août 2020 un emprunt obligataire d'un montant total en principal de 17.777.777 euros, réalisé avec une décote d'environ 10% pour un montant de souscription d'environ 16 millions d'euros.

Les nouvelles obligations, d'une valeur nominale d'un (1) euro, ont en substance les mêmes caractéristiques que les Obligations. Les principaux termes incluent notamment:

**Intérêts :**

- Euribor avec taux Euribor 3 mois flooré à 1% + 7% spread payable trimestriellement à terme échu au 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre, selon les modalités suivantes : une moitié est payable en numéraire, et l'autre moitié par capitalisation au montant principal jusqu'au 15 décembre 2021 ;
- Euribor avec Euribor floor 1% + 7% payable intégralement en numéraire par la suite

**Maturité** : 15 mars 2025

**Cotation** : cotation sur euronext.

Les sommes dues au titre de ces obligations sont garanties par un nantissement de compte-titres de cinquième rang relatif aux titres émis par Solocal SA détenus par Solocal Group.

**RCF :**

Une facilité de crédit revolver de quinze millions avait été signée en février 2019 avec deux partenaires

bancaires. La société a travaillé à l'augmentation de cette facilité de crédit, qui a été augmentée de 25 millions le 12 juillet 2019, puis de 10 millions le 6 décembre 2019 pour atteindre 50 millions. Cette facilité de crédit revolving a été intégralement tirée.

Ce RCF reste identique en montant néanmoins ses modalités sont modifiées :

- **Intérêts** : Euribor floor 1% + marge
- **Facility fee**: 3,5% annuel payable au 15 septembre 2021, 30 septembre 2022, 30 septembre 2023
- **Marge**:
  - Jusqu'au 15 septembre 2021 :
    - Tranche de 15 millions d'euros : 4,5%
    - Tranches à 25 millions et 10 millions d'euros : 5%
  - A compter du 15 septembre 2021 : 5% pour toutes les tranches
- **Maturité** : 29 septembre 2023
- **Amortissement** :
  - Septembre 2021 : 5 à 10 millions d'euros payables en trésorerie ou en actions pour un nombre variable d'instruments de capitaux propres à la main de Solocal. Solocal a obtenu lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 juillet 2020, l'autorisation 2021 de l'émission de ces actions.
  - Septembre 2022 : 5 à 10 millions d'euros payables en trésorerie ou en actions pour un nombre variable d'instruments de capitaux propres à la main de Solocal
  - Septembre 2023 : Remboursement de la dette résiduelle en trésorerie ou en actions pour un nombre variables d'instruments de capitaux propres à la main de Solocal. Si Solocal venait à rembourser le solde résiduel du RCF en actions, chaque créancier pourra choisir d'étendre la maturité d'un an afin d'être remboursé en numéraire en septembre 2024. Dans ce cas, Solocal amortirait le RCF pour un montant compris entre 5 millions d'euros et 10 millions d'euros en numéraire ou en actions à sa main.

### **Compléments de prix sur acquisition ou cession de titres**

Dans le cadre de la cession de Mappy, un complément de prix d'un million d'euros a été comptabilisé. Son versement est conditionné à l'atteinte des objectifs définis contractuellement sur les trois prochaines années.

## Instruments financiers inscrits au bilan

	Ventilation par catégorie d'instruments au			Ventilation par niveau au sens IFRS 13		
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
(en milliers d'euros)						
Autres actifs financiers non courants	7 711	1 293	6 418		7 711	
Instruments financiers dérivés						
Créances clients nettes	69 649		69 649		69 649	
Autres actifs financiers courants	1 004		-		1 004	
Equivalents de trésorerie	197		197	197		
Trésorerie	61 182		61 182	61 182		
<b>Actifs financiers</b>	<b>139 742</b>	<b>1 293</b>	<b>137 445</b>	<b>61 379</b>	<b>78 363</b>	<b>-</b>
Dettes financières et dérivés non courants	228 252		228 252	228 252		
Dettes financières courantes	8 767		8 767		8 767	
Dettes fournisseurs	59 458		59 458		59 458	
<b>Passifs financiers</b>	<b>296 476</b>	<b>-</b>	<b>296 476</b>	<b>228 252</b>	<b>68 225</b>	<b>-</b>

A la date d'émission, la juste valeur de l'emprunt obligataire et du mini-bond représentent un montant de 169,2 millions d'euros pour une valeur nominale de 184,4 millions d'euros :

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

Durant l'exercice 2020, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

## Note 10 – Objectifs, politiques et gestion des risques financiers, gestion du capital

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur l'EBITDA), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation obligataire qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de *covenants* opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par l'EBITDA consolidé et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et l'EBITDA consolidé. A noter que l'EBITDA utilisé pour les calculs de ces *covenants* bancaires diffère de celui utilisé dans les présents états financiers.

Le covenant de levier financier du Groupe ressort à 1,94 fois l'EBITDA consolidé tel que défini dans le contrat obligataire. Ainsi, le Groupe respecte le covenant sur le levier financier au 31 décembre 2020.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque

de liquidité et au risque de crédit. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, principalement en ce qui concerne les évolutions des taux d'intérêt, ainsi que l'exposition du Groupe Solocal aux risques correspondants.

### **Risque de taux de change**

Le Groupe Solocal estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le Groupe Solocal est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'intégralité de la dette bancaire et obligataire est à taux variable. Dans un environnement de taux bas, le Groupe estime qu'il n'est pas dans son intérêt de se couvrir contre ce risque de taux à court terme.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire et obligataire du Groupe figurent en note 9.6.

### **Risque de liquidité**

Le Groupe Solocal a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, à l'exception de la filiale Solocal SA, et est organisé autour d'un pivot Solocal Group. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie.

### **Risque de crédit**

Le Groupe Solocal entretient des relations avec un grand nombre de contreparties parmi lesquelles les plus nombreuses sont ses clients. Au 31 décembre 2020, le montant total des créances clients nettes de dépréciations s'élevait à 69,6 millions d'euros. Ces créances sont détaillées par échéance (Cf. Note 5.2). L'exposition du Groupe au risque de crédit est liée aux caractéristiques individuelles de ses clients. Le défaut de l'un des clients est susceptible d'entraîner une perte financière limitée du fait d'en cours moyen faible par client.

### **Risque de contrepartie**

Le Groupe Solocal n'est pas exposé au risque de financement étant donné qu'il n'a pas de placements ou d'instruments de couvertures de taux sur l'année 2020.

La procédure de gestion des opérations financières du Groupe Solocal dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

### **Risque actions**

Le Groupe Solocal estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres notamment via le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

## **Note 11 – Provisions et autres passifs**

---

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable

que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

en milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Avantages postérieurs à l'emploi	84 498	86 149
Autres avantages à long terme	7 801	7 811
<b>Avantages du personnel - non courants <sup>(1)</sup></b>	<b>92 299</b>	<b>93 960</b>
Autres provisions pour risques	0	0
Provisions pour litiges sociaux - fiscaux	6 842	11 025
<b>Provisions – non courantes</b>	<b>6 842</b>	<b>11 025</b>

(1) Cf. détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

L'évolution des provisions pour risques et litiges est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour restructuration (2019)	18 645			(12 121)		6 524
Provisions pour restructuration (2018)	39 834			(29 997)		9 837
Provisions pour restructuration (2014)	11 024		(3 780)	(404)		6 840
Provisions pour litiges sociaux	9 632	8 639	(5 132)	(969)		12 170
Autres provisions pour risques	2 995	221	(145)			3 071
<b>Total provisions</b>	<b>82 130</b>	<b>8 860</b>	<b>(9 057)</b>	<b>(43 491)</b>	-	<b>38 442</b>
- dont non courant	11 025		(3 780)	(404)		6 841
- dont courant	71 106	8 860	(5 277)	(43 087)	-	31 602

### Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Cette obligation finale est ensuite actualisée avec un taux déterminé par référence au rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (ou des obligations d'Etat s'il n'existe pas de

marché actif).

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global soit un impact positif net d'impôt différé de 1,7 million d'euros au 31 décembre 2020.

Afin de disposer de données à jour, les tables de turnover font l'objet d'un nouveau calcul tous les trois ans en ne retenant, conformément à la norme IAS 19, que les seuls motifs de démission dans le taux de turnover.

### Autres régimes de retraite

Ces avantages sont offerts au travers de régimes à cotisations définies pour lesquelles le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2020	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2019
<b>Variation de la valeur des engagements</b>						
<b>Valeur totale des engagements en début de période</b>	<b>86 533</b>	<b>8 273</b>	<b>94 806</b>	<b>85 512</b>	<b>9 036</b>	<b>94 549</b>
Ajustement n-1 des tables de Turnover						-
<b>Valeur totale des engagements en début de période (ajustée)</b>	<b>86 533</b>	<b>8 273</b>	<b>94 806</b>	<b>85 512</b>	<b>9 036</b>	<b>94 549</b>
Coût des services rendus	5 559	566	6 125	5 756	734	6 490
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	639	60	699	1 227	124	1 351
Réductions / liquidations	(3 920)	(368)	(4 287)	(9 169)	(812)	(9 982)
(Gains) / pertes actuariels	2 315	271	2 586	8 739	15	8 754
Prestations payées	(598)	(226)	(824)	(159)	(252)	(410)
Variation de périmètre	(567)	-	(567)			
Plan de restructuration	(4 924)	(392)	(5 316)	(5 372)	(573)	(5 946)
<b>Valeur totale des engagements en fin de période</b>	<b>85 039</b>	<b>8 183</b>	<b>93 222</b>	<b>86 533</b>	<b>8 273</b>	<b>94 806</b>
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés</i>	<i>85 039</i>	<i>8 183</i>	<i>93 222</i>	<i>86 533</i>	<i>8 273</i>	<i>94 806</i>
<i>dont court terme</i>	<i>541</i>	<i>383</i>	<i>924</i>	<i>384</i>	<i>460</i>	<i>844</i>
<i>dont long terme</i>	<i>84 497</i>	<i>7 800</i>	<i>92 298</i>	<i>86 149</i>	<i>7 813</i>	<i>93 963</i>
<b>Charge de l'exercice</b>						
Coût des services rendus	5 559	566	6 125	5 756	734	6 490
Coût de l'actualisation	639	60	699	1 227	124	1 351
Effet de réductions / liquidations	(3 920)	(368)	(4 287)	(9 169)	(812)	(9 982)
<b>Total charge de retraite</b>	<b>2 279</b>	<b>258</b>	<b>2 537</b>	<b>(2 187)</b>	<b>46</b>	<b>(2 141)</b>
<b>Evolution de la provision / (actif)</b>						
<b>Provision / (actif) en début de période</b>	<b>86 533</b>	<b>8 273</b>	<b>94 806</b>	<b>85 512</b>	<b>9 036</b>	<b>94 549</b>
Charge de retraite	2 279	258	2 537	(2 187)	46	(2 141)
Charge de retraite des activités cédées						
Cotisations versées par l'employeur						
Prestations directement payées par l'employeur	(598)	(226)	(824)	(159)	(252)	(410)
Variation de périmètre						
Gains / (pertes) actuariels	2 315	271	2 586	8 739	15	8 754
Plan de restructuration	(4 924)	(392)	(5 316)	(5 372)	(573)	(5 946)
<b>Provision / (actif) en fin de période</b>	<b>85 606</b>	<b>8 183</b>	<b>93 789</b>	<b>86 533</b>	<b>8 273</b>	<b>94 806</b>
<b>Hypothèses</b>						
Taux d'actualisation (%)	0,35%	0,35%	0,35%	0,75%	0,75%	0,75%
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	1,50%		1,50%	1,50%		1,50%
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			en fonction des catégories de salariés et de leur âge		
<b>Montant comptabilisé en charge au titre de la période</b>	<b>(1 681)</b>	<b>(31)</b>	<b>(1 712)</b>	<b>(2 345)</b>	<b>(206)</b>	<b>(2 551)</b>

Au 31 décembre 2020, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 1,7 million d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2020 par rapport au 31 décembre, s'élève à 0,35% conformément aux conditions réelles de marché (taux iBoxx AA10+).

Le montant total de la provision au bilan s'élève à 93,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 94,8 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les

entreprises de première catégorie (notées au moins AA ou Aa) à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'Etat (OAT) correspondantes.

### **Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC) :**

Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de - 3,7% soit environ 3,0 millions d'euros, tandis qu'une baisse de 0,25% du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 3,6% soit environ 3,2 millions d'euros.

### **Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail) :**

Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de - 2,6% soit environ 0,2 million d'euros, tandis qu'une baisse de 0,25% du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 2,7% soit environ 0,2 million d'euros.

## **Note 12 – Dettes Fournisseurs**

---

Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an. Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

## **Note 13 – Capitaux propres et résultat par action**

---

### **13.1 Capital social**

Le capital social de Solocal Group est composé de 129 505 837 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 129 505 837 euros (actions auto détenues non déduites).

### **13.2 Autres réserves et autres éléments du résultat global**

La différence entre les capitaux propres individuels de Solocal Group et les capitaux propres consolidés de Solocal Group s'explique par l'application de principes comptables différents.

Cet impact porte essentiellement sur le poste des autres réserves consolidées et autres éléments du résultat global qui sont négatifs à hauteur de 1 492,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre un montant négatif à hauteur de 1 438,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 et se compose essentiellement de :

- De la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros par Solocal Group (anciennement PagesJaunes Group) ;
- Des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière (IAS 19) d'un montant négatif de 54,5 millions d'euros ;
- De la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant négatif de 65,3 millions d'euros ;

- De la contrepartie du gain représentatif de l'écart entre la valeur nette comptable au bilan de la dette obligataire d'origine décomptabilisée et la juste valeur des actions émises au jour de la restructuration de la dette pour 48 millions d'euros.

### 13.3 Actions propres

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Au travers du contrat de liquidité, la Société détenait 7 818 actions propres au 31 décembre 2020 pour une valeur de 21 milliers d'euros, contre 5 676 actions propres (soit 567 596 actions propres avant le regroupement d'actions intervenu en novembre 2020) au 31 décembre 2019, comptabilisées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

### 13.4 Dividendes

Solocal Group n'a pas procédé à de distribution de dividende en 2020 ni en 2019.

### 13.5 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites, PACEO...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Les actions d'auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>
Capital social (en moyenne pondérée)	13 173 478	584 689 263
Action d'autocontrôle via contrat de liquidité (moyenne pondérée)	<u>(8 229)</u>	<u>(365 739)</u>
Nombre d'actions de base	13 165 249	584 323 524
Nombre actions dilué (moyenne pondérée)	13 362 549	592 461 273
<u>Informations complémentaires</u> (moyenne simple)		
Nombre actions de base existantes au 31 décembre	35 304 320	586 905 558
Nombre actions dilué existantes au 31 décembre	35 461 739	594 778 441

## Note 14 – Stocks options et actions gratuites

### 14.1 Rémunération en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice

et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

## **14.2 Description des plans**

### **14.2.1 Stock-options**

Aucun plan de stock-options n'a été consenti par Solocal Group ou l'une de ses filiales sur les deux dernières années.

### **14.2.2 Actions gratuites**

Pour rappel, un regroupement d'actions par voie d'échange de cent actions anciennes contre une action nouvelle a été opéré le 24 novembre 2020. De plus, il a été procédé à l'ajustement du nombre d'actions nouvelles à émettre au titre de chaque droit d'attribution gratuite d'actions à raison de 2,109 actions nouvelles. Pour les plans 2018 et 2019, l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessous s'entendent avant regroupement.

#### **Plan 2019**

Sur 2019, les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 11 avril 2019, ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites à l'ensemble des salariés des entités françaises du groupe Solocal au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 400 000 actions. Dans le cadre de ce plan pour tous, l'attribution des actions gratuite est soumise à une condition de présence d'un an. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

De plus, lors de l'assemblée générale mixte du 11 avril 2019, les actionnaires de la société Solocal Group ont également autorisé le Conseil d'administration à attribution des actions de performance à certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum 5 500 000 action de la Société, dont au maximum 1 500 000 actions au bénéfice du Directeur Général.

Ce plan a donné lieu à l'attribution de 5 345 000 actions de performance à 96 bénéficiaires, dont 1 500 000 actions de performance au Directeur général. Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et à une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat du Free Cash Flow et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction de Membre du Comex ou de directeur général de la Société.

## Plan 2018

Sur 2018, les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 9 mars 2018, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 9 200 000 actions de la Société, dont au maximum 2 300 000 actions au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

Ce plan a donné lieu le 24 avril 2018 à l'attribution de 9 050 000 actions de performance à 73 bénéficiaires, dont 2 300 000 actions de performance au Directeur général. Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat EBITDA moins CAPEX et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction de Membre du Comex ou de directeur général de la Société.

Il n'y a pas eu d'attribution de nouveau plan sur l'exercice 2020.

## 14.3 Evolution des plans de stock-options et plans d'attribution d'actions gratuites

	Solde au 31 décembre 2019	Nouveaux plans	Annulées/caduques avant regroupement d'actions	Sous-total avant regroupement d'actions	Sous-total après regroupement d'actions <sup>(1)</sup>	Annulées/caduques après regroupement d'actions	Solde au 31 décembre 2020	Prix d'exercice
<b>Plans de souscription d'actions</b>	<b>30 095</b>		<b>(30 095)</b>					
décembre 2010	2 248		(2 248)				-	105,10 €
juillet 2010	27 847		(27 847)				-	127,20 €
<b>Plans d'attribution gratuite d'actions</b>	<b>12 983 000</b>	-	<b>(1 899 500)</b>	<b>11 083 500</b>	<b>233 751</b>	<b>(88 988)</b>	<b>144 763</b>	Date d'acquisition définitive
novembre 2019 <sup>(2)</sup>	321 500		(321 500)	-	-		-	03/11/2020
juin 2019	5 100 000		(565 000)	4 535 000	95 643	(36 948)	58 695	18/06/2022
avril 2018	7 561 500		(1 013 000)	6 548 500	138 108	(52 040)	86 068	24/04/2021

(1) Un regroupement d'actions par voie d'échange de cent actions anciennes contre une action nouvelle a été opéré le 24 novembre 2020. Une action gratuite a donné droit à l'attribution de 2,109 actions.

(2) Ce plan est sans condition de performance

Les options des plans de souscription d'actions sont exerçables durant 10 ans. Au 31 décembre 2020, les options des plans de 2010 sont caduques.

## 14.4 Charges relatives aux plans de stock-option et aux attributions gratuites d'actions

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2020 représente une charge de 0,2m€ contre une charge de 1,3 millions d'euros en 2019.

## Note 15 – Information sur les parties liées

---

Au cours de l'exercice 2020, les sommes dues au titre des obligations nouvellement émises pour un montant de 17,7 millions d'euros ont été garanties par un nantissement de compte-titre de cinquième rang relatif aux titres émis par Solocal SA détenus par Solocal Group. La convention a été conclue entre Solocal Group et Solocal SA dont l'administrateur commun était Eric Boustouller. Les conseils d'administration de Solocal Group et Solocal SA ont autorisé la signature de la convention de nantissement lors des réunions qui se sont tenues le 7 août 2020.

Il n'existe pas d'autres conventions réglementées conclues en 2020 par le groupe.

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2020 sont les membres du Conseil d'administration, y compris le Directeur Général et les membres du Comité Exécutif.

Solocal n'a pas de parties liées autres que ses dirigeants.

## Note 16 - Litiges, actifs et passifs éventuels

---

### 16.1 Litiges – évolutions significatives de la période

---

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, le Groupe ne considère pas être partie à une quelconque poursuite judiciaire ou procédure arbitraire raisonnablement susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur son bénéfice, ses activités ou sa situation financière consolidée.

#### **Plan de Sauvegarde pour l'Emploi 2014**

Durant l'année 2013, Solocal a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de Solocal a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par la DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société Solocal et du Ministre du Travail. En conséquence, de multiples procédures ont été engagées tant devant les tribunaux

administratifs que judiciaires. Les procédures introduites devant les juridictions administratives sont aujourd'hui terminées.

S'agissant des procédures devant les juges judiciaires, plus de 200 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au Plan de Sauvegarde pour l'Emploi par la Cour administrative d'Appel de Versailles qui leur permet de revendiquer des demandes indemnitaires.

À la date du présent document, tous les dossiers ont été plaidés en première instance.

Près de 200 décisions ont été rendues au fond, en première instance et/ou en appel. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique (mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L. 1235-16 du Code du travail à un niveau proche du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire). Une Cour d'appel en particulier a retenu l'application de la prescription invoquée par la société et a débouté entièrement les demandeurs (35 dossiers). Ces décisions ont été déférées devant la Cour de cassation par les demandeurs. La Cour de cassation a rendu en septembre 2019 deux premières décisions et a retenu l'argumentation de la société concernant la prescription annale. En conséquence, les dossiers pendant devant la Cour de cassation sur ce point devraient se voir appliquer cette jurisprudence courant 2021 et l'absence de condamnation devrait être confirmée.

En outre, certaines décisions ont fait droit à des demandes annexes : certaines relatives à des situations particulières (contestation de la durée ou des conditions d'exécution du congé de reclassement, demandes de rappels de commissions sur des périodes antérieures au plan), d'autres portent sur le versement d'un complément au montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement versée lors du solde de tout compte et quelques positions différentes.

Enfin, quelques dossiers sont également pendants devant la Cour de cassation à l'initiative de Solocal pour des questions autres que la prescription. Les décisions devraient être rendues en 2021.

Solocal a reconnu dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 l'impact exceptionnel lié aux décisions de justice qui ont annulé la validation par la DIRECCTE du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette provision complémentaire était de 35 millions d'euros et comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015. Elle correspondait à une hypothèse prudente dans un contexte d'incertitude juridique élevée, renforcé par des décisions de conseils de prud'hommes contradictoires.

Au 31 décembre 2020, la provision restant dans les comptes est de 6,8 millions d'euros contre 11,0 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette provision a été considérée comme non courante dans la mesure où la société ne dispose pas d'éléments pour la ventiler par échéance.

Solocal a poursuivi le déploiement de sa réorganisation et a donc lancé en 2016 une nouvelle procédure de PSE pour les salariés qui n'avaient pas pu être licenciés lors de la précédente procédure du fait de son invalidation.

Solocal a dans un premier temps demandé à l'État la réparation de son préjudice, résultant du paiement des indemnités par suite de l'annulation de la décision de la DIRECCTE, puis a saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en juillet 2017 pour obtenir la condamnation de l'État à lui payer cette somme.

## **Contrôle fiscal**

Solocal S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et a reçu des propositions de redressement portant sur le crédit impôt recherche. La société a contesté les chefs de redressement auprès de l'administration fiscale et a envoyé une réclamation contentieuse au mois de février 2018 pour obtenir un remboursement partiel des sommes restant redressées. Les sommes non éligibles au Crédit impôt recherche, ayant été réglées le 18 avril 2017, la provision initialement dotée

a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2017. Dans le cadre de l’instruction du dossier, l’administration a procédé à la saisine du Ministère de l’Enseignement, de la Recherche et de l’Innovation (MESRI) afin que ce dernier procède à une expertise des projets de R&D déclarés par la Société au titre des CIR des années 2010, 2011, 2012 et 2013.

La société a reçu le 30 mars 2020 un rapport d’expertise du Ministère de la recherche et de l’innovation qui admet le caractère éligible au crédit impôt recherche de plusieurs projets de 2010 et 2011 rejetés par l’administration. Un produit à recevoir de 2,8 millions d’euros a été comptabilisé correspondant à la meilleure estimation.

## 16.2 Engagements contractuels non comptabilisés / engagements contractuels et engagements hors bilan

Il n’y a pas eu de nouveaux engagements significatifs au cours de l’exercice 2020.

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d’euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020				Exercice clos le 31 décembre 2019
	Total	Paiements dus par période			Total
		A moins d’un	De un à cinq	A plus de cinq	
<b>Contrats de location simple</b>	<b>1 000</b>	<b>315</b>	<b>685</b>	<b>0</b>	<b>3 960</b>
Papier, impression, distribution	12	12	0	0	3 292
Autres prestations	9 635	8 098	1 537	0	13 656
<b>Engagements d’achats de biens et services</b>	<b>9 647</b>	<b>8 110</b>	<b>1 537</b>	<b>0</b>	<b>16 948</b>
<b>Total</b>	<b>10 647</b>	<b>8 425</b>	<b>2 222</b>	<b>0</b>	<b>20 908</b>

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2020 sur des biens et services livrables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Contrats de location

Les contrats de location d’une durée supérieure à un an sont retraités dans le cadre d’IFRS 16.

### Autres engagements donnés

L’emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l’entité Solocal SA détenus par Solocal Group.

Solocal s’est engagé à poursuivre ses relations commerciales avec mappy sur 3 années.

### Autres engagements reçus

Les autres engagements hors bilan reçus significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d’euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020				Exercice clos le 31 décembre 2019
	Total	Paiements dus par période			Total
		A moins d’un	De un à cinq	A plus de cinq	
Contrats de location simple – bailleur	0	0	0	0	0
Autres prestations	175 224	175 224	0	0	176 803
<b>Total</b>	<b>175 224</b>	<b>175 224</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>176 803</b>

Les autres prestations correspondent à la part du carnet de commande restant à reconnaître en ventes et non encore facturé (Cf. Note 1.3.1.2)

## Note 17 - Evénements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2020

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 17 février 2021. Aucun événement significatif n'est à reporter entre la date de clôture et celle du Conseil d'Administration.

## Note 18 – Périmètre de consolidation

Entités	Pays	Exercice clos le 31 décembre 2020		Exercice clos le 31 décembre 2019	
		Intérêt	Droits de vote	Intérêt	Droits de vote
Solocal Group (consolidante)	France	100%	100%	100%	100%
Solocal S.A.	France	100%	100%	100%	100%
SOMS	France	100%	100%	100%	100%
Mappy (1)	France	0%	0%	100%	100%
Leadformance	France	100%	100%	100%	100%
ClicRDV (2)	France	0%	0%	100%	100%
Fine Media (2)	France	0%	0%	100%	100%
Effilab	France	100%	100%	100%	100%
PagesJaunes Outremer	France	100%	100%	100%	100%
GIE	France	100%	100%	100%	100%
QDQ Media (3)	Espagne	0%	0%	100%	100%
Optimizaclick (3)	Espagne	0%	0%	100%	100%
Trazada (3)	Espagne	0%	0%	100%	100%
PagesJaunes Finance & Co	Luxembourg	100%	100%	100%	100%
Digital To Store (4)	Royaume-Uni	0%	0%	100%	100%
Yelster Digital	Autriche	100%	100%	100%	100%
Orbit Interactive	Maroc	100%	100%	100%	100%
Solocal Interactive	Rodrigues	100%	100%	0%	0%

(1) Mappy a été cédée le 31/10/2020

(2) ClicRDV et Fine Media ont été absorbées par Solocal S.A. au 31/05/2020 rétroactivement au 01/01/2020

(3) QDQ Media, Optimizaclick et Trazada ont été vendues le 28/02/2020

(4) Digital To Store a été liquidée le 13/10/2020

## Note 19 – Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Beas / Deloitte et Associés				Auditex / Ernst & Young			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<b>Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité</b>	<b>371</b>	<b>423</b>	<b>46%</b>	<b>81%</b>	<b>323</b>	<b>389</b>	<b>69%</b>	<b>90%</b>
- Dont Solocal Group	175	200	22%	38%	150	140	32%	33%
- Dont filiales intégrées globalement	196	223	25%	43%	173	248	37%	58%
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>427</b>	<b>100</b>	<b>54%</b>	<b>19%</b>	<b>146</b>	<b>41</b>	<b>31%</b>	<b>10%</b>
- Dont Solocal Group	427	97	54%	19%	146	41	31%	10%
- Dont filiales intégrées globalement	-	3	0%	1%	-	-	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>798</b>	<b>523</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>469</b>	<b>430</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les services autres que la certification des comptes correspondent pour BEAS/Deloitte à des prestations rendues dans le cadre de la restructuration financière et au projet de cession de la filiale Mappy. En ce qui concerne Auditex/Ernst&Young, il s'agit principalement des prestations rendues dans le cadre de la restructuration financière.

### **3 Déclaration de la personne responsable du rapport**

---

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d’activité figurant en partie 1 du rapport présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l’exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu’une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l’exercice. »

Boulogne-Billancourt, le 17 février 2021

Pierre Danon

Président - Directeur Général

## 4 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport financier 2020

---

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Solocal Group

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Solocal Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Incidences comptables de la restructuration financière

#### Risque identifié

La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 et les mesures de confinement annoncées le 12 mars 2020 en France ont entraîné une baisse significative de l'activité commerciale du Groupe. Pour préserver sa trésorerie, Solocal Group a annoncé la suspension du paiement des coupons trimestriels de sa dette obligataire et engagé des discussions avec ses créanciers. Une procédure de conciliation a été ouverte à l'égard de la société par le Tribunal de Commerce de Nanterre le 16 mars 2020. Le 3 juillet 2020, Solocal Group et ses créanciers ont signé les termes d'un accord qui a permis notamment :

- Une réduction de l'endettement financier brut du Groupe de l'ordre de 227 millions d'euros ;
- Un apport de trésorerie de 85 millions d'euros par augmentation de capital en numéraire et de 32 millions d'euros par l'octroi de deux financements additionnels.

Ces opérations ont conduit à une augmentation des capitaux propres du Groupe de l'ordre de 295 millions d'euros.

Cet accord a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 juillet 2020.

Le nombre des opérations constituant la restructuration financière, leurs traitements comptables tels décrits dans la note 9.5 de l'annexe et l'évaluation des montants comptabilisés au titre de ces opérations ont nécessité des jugements importants de la Direction, s'agissant notamment de la détermination de la juste valeur des nouveaux instruments émis / remis dans le cadre de la restructuration.

Compte tenu des montants en jeu, de la complexité des opérations de refinancement et des analyses et jugements de la direction nécessaires afin de déterminer les traitements comptables applicables selon les normes IFRS, nous avons considéré que les incidences comptables de la restructuration financière dans son ensemble représentaient un point clé de notre audit.

#### Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons pris connaissance des modalités détaillées de chacune des opérations que comportait la restructuration financière approuvée par l'assemblée générale du 24 juillet 2020.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Analyser l'ensemble de la documentation juridique relative à chacune des opérations : augmentations de capital, extinction partielle de la dette obligataire d'origine, restructuration des obligations non converties et de la « Revolving Credit Facility » ('RCF') et émission des nouveaux instruments de dettes ;
- Examiner la conformité des analyses effectuées pour la comptabilisation des opérations dans les comptes consolidés et l'extinction de la dette obligataire d'origine et de la RCF au regard des critères d'IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres et IFRS 9 - Instruments financiers, et analyser la détermination de la juste valeur des instruments de capitaux propres remis en contrepartie de l'extinction de la dette obligataire d'origine et de la dette obligataire et de la RCF après restructuration ;
- Examiner les frais encourus à l'occasion de ces opérations et leur nature, et analyser leur traitement comptable.

- Nous avons par ailleurs examiné le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés (notamment dans la note 9.5).

### Comptabilisation du chiffre d'affaires des activités « digital »

#### Risque identifié

Les activités « digital » du Groupe Solocal se caractérisent par de nombreuses offres commerciales évoluant régulièrement et un volume important de données à traiter. Ces offres « digital » sont regroupées en deux grandes gammes :

- Les ventes de sites qui sont élaborés afin d'être mis à disposition des clients pour une période contractuelle de 12 ou 24 mois ;
- Les produits liés aux services digitaux, tels que la présence ou publicité digitale proposée pour une période de 12 ou 24 mois renouvelable et les offres de publicité digitale qui correspondent à des prestations ponctuelles ou des campagnes.

Les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif à ces offres « digital », exposés dans la note 5.1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes consolidés, diffèrent selon la nature des produits ou services vendus. Cette comptabilisation, notamment le correct rattachement à l'exercice comptable, est basée sur des systèmes d'information complexes.

Selon la gamme proposée par le Groupe Solocal, une ou deux obligations de performance sont identifiées. Sur la gamme « Service digitaux (hors sites) » l'application de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients conduit à comptabiliser la totalité de ces offres de façon linéaire sur la durée des contrats en ligne avec le transfert de contrôle des services qui s'effectue en continu. Deux obligations de prestations distinctes sont retenues pour l'offre de la gamme « Sites » :

- Conception du contenu intellectuel sur la durée de conception (comprise entre 30 jours et 120 jours en fonction des produits). La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la conception,
- Mise à disposition et mise à jour du site pendant la période contractuelle d'hébergement d'une durée réelle comprise entre 12 et 24 mois. La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la période contractuelle d'hébergement.

Compte tenu de la forte volumétrie des transactions traitées et l'importance des traitements automatisés dans la comptabilisation du chiffre d'affaires des activités « digital », nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires de ces activités comme un point clé de notre audit.

#### Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus de comptabilisation du chiffre d'affaires, depuis la prise de commande jusqu'à la facturation, la réception des paiements et les ajustements de clôture.

Compte tenu de la complexité des systèmes d'information impliqués dans le processus de comptabilisation du chiffre d'affaires des activités « digital » et de la forte volumétrie des transactions, nous avons inclus dans notre équipe d'audit des spécialistes ayant une compétence particulière en analyse de données.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Analyser, pour les principales offres, la concordance entre leur durée contractuelle et le rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires paramétré dans les systèmes d'information ;
- Avec l'aide des spécialistes de notre équipe ayant une compétence particulière en analyse de données :

- o Rapprocher les données des modules de prises de commande avec celles du module de facturation afin d'apprécier le caractère exhaustif du chiffre d'affaires comptabilisé ;
- o Procéder au re-calcul du chiffre d'affaires de l'exercice à partir du module de facturation en fonction des règles de comptabilisation paramétrées dans les systèmes.

### Immobilisations incorporelles au titre des développements internes

#### Risque identifié

La valeur nette comptable des frais de développement immobilisés au 31 décembre 2020 représente 75 millions d'euros, soit 15 % du total actif du groupe.

Les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrées l'ensemble des 6 critères définis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, comme décrit dans la note 4.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés.

Ces immobilisations incorporelles résultant de frais de développement sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans. La détermination des projets et des coûts pouvant être inscrits à l'actif requiert des jugements et des estimations significatives de la direction notamment pour apprécier le respect des critères prévus par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles. C'est la raison pour laquelle la comptabilisation et l'évaluation de ces immobilisations incorporelles constituent un point clé de l'audit.

#### Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le groupe pour déterminer si les critères de comptabilisation des frais de développement à l'actif sont remplis.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Pour les coûts significatifs rattachés à des développements internes comptabilisés en immobilisations incorporelles au cours de la période :
  - o Analyser et tester le respect des critères de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles sur un échantillon de projets immobilisés au cours de l'exercice, notamment par entretien avec les chefs de projet quant à la perspective de celles-ci de générer des avantages économiques probables ;
  - o Comparer les montants enregistrés en comptabilité avec les données issues des systèmes de suivi opérationnel des temps imputés sur les projets de développement ;
- Sur un échantillon de projets de développement mis en production au cours de l'exercice, comparer la date de mise en service avec les procès-verbaux de mise en service établis et rapprocher la durée d'utilité retenue avec les explications des opérationnels.

### Continuité d'exploitation

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2020, le Groupe présente des capitaux propres négatifs de 276 millions d'euros, 368 millions d'euros de passifs courants et 180 millions d'euros d'actifs courants. A cette même date, la trésorerie disponible s'élève à 61 millions d'euros.

Il est indiqué dans la note 1.5 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés que le Groupe est en mesure de faire face à son besoin de liquidité pour les 12 prochains mois, dans le prolongement de l'approbation du plan de restructuration financière voté à l'assemblée générale du 24 juillet 2020 et de l'obtention de deux lignes de financements qui ont été mises en place en août 2020 pour 32 millions d'euros et sur la base des prévisions réalisées par le Groupe pour 2021 dans le contexte de crise Covid-19 décrit en section 1.4.1.

Ainsi, nous considérons que l'évaluation de l'hypothèse de continuité d'exploitation, sur la base de

laquelle ont été établis les comptes consolidés, repose sur le jugement de la direction, notamment en ce qui concerne :

- Les hypothèses et plans d'affaires retenus par la direction pour l'établissement des comptes sous-jacents au budget adopté par le conseil d'administration étant précisé, comme indiqué dans la note 1.4.1 « Crise Covid-19 » de l'annexe, que l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 est significatif sur l'activité commerciale du Groupe, avec une baisse d'environ -25% de ses prises de commandes depuis le 15 mars 2020,
- Les estimations de flux de trésorerie futurs qui en découlent.

Pour ces raisons, nous avons considéré l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction pour évaluer la capacité du Groupe à faire face à son besoin de liquidité pour les 12 prochains mois.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'élaboration du budget et des prévisions de trésorerie ;
- Prendre connaissance des hypothèses d'activité opérationnelle sous-tendant le budget et intégrant les hypothèses de la direction au titre des incidences de la crise Covid-19 sur l'activité commerciale du Groupe ;
- Examiner le déversement effectif des données budgétaires dans le tableau de suivi des prévisions de trésorerie ;
- Rapprocher le point de départ du tableau de suivi des prévisions de trésorerie avec la situation de trésorerie ressortant de la comptabilité au 31 décembre 2020 ;
- Etudiant le paramétrage du fichier de simulation des encaissements sous tendant les prévisions de trésorerie mensuelle des 12 prochains mois notamment en :
  - o Evaluant la cohérence des taux d'écoulement par type de produits en fonction de leur modalité d'encaissement,
  - o Etudiant les principales formules des différents fichiers conduisant à l'estimation des encaissements mensuels ;
- Interroger la direction concernant sa connaissance d'évènements ou de circonstances postérieurs à la clôture qui seraient susceptibles de remettre en cause ces prévisions, notamment dans le contexte de crise Covid-19.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations relatives à la continuité d'exploitation présentées dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code,

les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Solocal Group par votre assemblée générale du 19 octobre 2016 pour le cabinet B.E.A.S., une entité du réseau Deloitte, et pour le cabinet AUDITEX, membre du réseau ERNST & YOUNG Global Limited.

Au 31 décembre 2020, les cabinets B.E.A.S. et AUDITEX étaient dans leur cinquième année de leur mission sans interruption.

Deloitte & Associés et ERNST & YOUNG Audit ont exercé les fonctions de commissaires aux comptes de la société Solocal Group précédemment de 2003 à 2015 et de 2004 à 2015 respectivement, dont douze années pour ces deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir

l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 26 février 2021

Les Commissaires aux Comptes,

Auditex  
Jeremy Thurbin

BEAS  
Jean-François Viat